

---

# Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

---

octobre 2012  
Préfecture de Saint-Martin



## RAPPORT D'ACTIVÉS INTERMÉDIAIRE AU 31 AOÛT 2012



Conservatoire du littoral





# Sommaire

---

3	Présentation de la RNN
11	Rapport d'activités au 31 août 2012
45	Revue de presse
47	Rapport financier au 31 août 2012
49	Budget 2013
50	Compte-rendu du Comité consultatif du 1 <sup>er</sup> février 2012

# Présentation de la RNN



## Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Localisation :** île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

**Surface totale 3.060 hectares, dont :**

Terrestre : 153 ha

Marine : 2.907ha

**Type de protection :** Réserve Naturelle Nationale

**Catégorie UICN :** IV

**Texte de création :** décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

## Présentation



## Description

### 3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

### 4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



## Biodiversité

### Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épiphytes et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.



Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



Les formations coralliennes de récifs bioconstruits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.



Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par diverses conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthage.

## L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbusard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.





## Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



## Les mammifères marins

Dauphin commun, *Delphinus delphis*  
Dauphin tacheté pantropical, *Stenella attenuata*  
Dauphin tacheté de l'Atlantique, *Stenella frontalis*  
Dauphin à long bec, *Stenella longirostris*  
Grand dauphin, *Tursiops truncatus*  
Globicéphale tropical, *Globicephala macrorhynchus*  
Orque, *Orcinus Orca*  
Mégaptère, *Megaptera novaeangliae*  
Cachalot, *Physeter macrocephalus*





### Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Président :** Harvé VIOTTY

**Directeur:** Romain RENOUX

### Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Antenne du Conservatoire du Littoral

803 résidence les Acacias

Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN

Tél : 05 90 29 09 72

Fax : 05 90 29 09 74

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

[reservenaturelle@domaccess.com](mailto:reservenaturelle@domaccess.com)

### Moyens logistiques

2 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...

## Réglementation

**Art. 5.** - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

**Art. 6.** - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

**Art. 7.** - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

**Art. 8.** - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 9.** - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 10.** - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 11. - Il est interdit :**

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 12. -** Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

**Art. 13. -** La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

**Art. 14. -** Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

**Art. 15. -** Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

**Art. 16. -** Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

**Art. 17. -** La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

**Art. 18. -** La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

**Art. 19. -** Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

**Art. 20. -** Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

**Art. 21. -** L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif. Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 22. -** Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

**Art. 23. -** La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



## Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.

## Les espaces naturels protégés à Saint-Martin





## Le personnel

Six salariés mènent à bien en 2012 les missions qui leur ont été confiées, chacun dans son domaine.



### Direction - Romain Renoux

Le conservateur de la RNN et représentant des sites du Conservatoire du littoral assure la direction générale et coordonne l'ensemble des projets. Il représente la Réserve et l'antenne saint-martinoise du Conservatoire auprès des instances locales et nationales.

### Études scientifiques - Julien Chalifour

Titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, Julien Chalifour a pris la relève de Pauline Malterre le 5 décembre 2011 et assure la continuité de ses missions.

### Études et aménagements - Béatrice Galdi

Chargée de mission pour le Conservatoire du littoral, elle travaille activement, entre autres, à la mise en valeur de l'îlet Pinel et de la Baie de l'Embouchure, ainsi que sur l'aménagement et la mise en valeur des étangs.

### Pôle technique et réglementaire

Franck Roncuzzi - garde-chef : commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral

Christophe Joe - garde : commissionnement Conservatoire du littoral

Steeve Ruillet - garde : commissionnements réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine, loi sur l'eau et Conservatoire du littoral

*Sur le terrain en permanence, les gardes de la RNN assurent une triple fonction. Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements. Ils participent aux relevés scientifiques. Assermentés et dotés de pouvoirs de police, ils ont une mission de sensibilisation et de répression vis-à-vis des contrevenants.*



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Rapport d'activités 2012 ■ ■ ■

# Introduction ■ ■ ■

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion est **le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin**. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces\*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 7) Le renforcement de l'intégration régionale

*\*Ce troisième objectif revient à la Collectivité, seule habilitée à décider quels espaces elle souhaite préserver. La Réserve naturelle a informé la Collectivité qu'elle serait toujours prête à apporter son expérience et son savoir-faire pour améliorer la gestion de ces espaces.*

# Sommaire du rapport d'activités



## Page 14

### 1- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

700 nouvelles espèces identifiées dans les eaux de Saint-Martin!

La population d'oiseaux se stabilise, mais reste fragile

Le point sur le noddî brun

Un stagiaire au service des oiseaux

Six jours en mer pour suivre les mammifères marins

Ponte des tortues marines : des chiffres encourageants

Les herbiers observés par l'Ifreco

Check-up annuel des coraux et des herbiers

## Page 21

### 2- La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

Bouées jaunes pour les plaisanciers, blanches pour les plongeurs

Écosite de Grandes Cayes : la vigilance est de mise

Mise en place d'un comité d'usagers au Galion

60 entreprises partenaires de la Réserve naturelle

Scandaleuse pollution de la baie Orientale

Le sentier sous-marin de Pinel pris en exemple

Tintamare : à table!

Qui pêche dans la Réserve nettoie les plages

## Page 26

### Surveillance et actions de police de l'environnement

- Pêche illégale

Quarante lambis remis à l'eau

Pêche autour de Caye Verte

Deux filets de pêche détruits

Quatre casiers détruits

Du matériel de pêche confisqué

1500 euros le seau de burgos

- Kite-surf

Un kite-surfeur provoque un accident de cheval au Galion

Deux kite-surfeurs verbalisés

- Jet-ski

Jet-ski dans la Réserve : c'est non!

- Au tribunal

Jugé pour pêche illégale de 63 lambis

Jugement exemplaire pour deux pêcheurs

## Page 29

### 4- La restauration des milieux ou populations dégradés

Poisson-lion : limiter l'invasion reste possible

Un arsenal de mesures à la hauteur des menaces sur les étangs

Une pollution qui n'en finit pas

Un remblais de moins à l'Anse Marcel

COM et Réserve : opération nettoyage du Galion

Le Radisson montre l'exemple

## Page 34

### 5- La communication et l'éducation environnementale

Le préfet découvre la Réserve, côté mer et côté terre

Coralita : un bon site pour enrichir sa culture

Saint-Martin à vol d'oiseaux

La Heineken Regatta soutient l'environnement

Une publication scientifique à l'école de Cul-de-Sac

Découverte de la Réserve, à terre et sous l'eau

Les élèves font la fête – du nautisme – à Tintamare

L'Office fait du tourisme

Des journalistes à Pinel

## Page 39

### 6- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

La Réserve présente son bilan devant le comité consultatif

Deux nouveaux spécialistes es-tortues

Les gardes sont aussi sauveteurs en mer

Deux recrues de valeur au sein de l'association de gestion de la Réserve

Le Conservatoire en mission à Saint-Martin

La Collectivité s'enrichit de deux gardes du littoral

## Page 42

### 7- Le renforcement de l'intégration régionale

AMP : la coopération régionale en marche

La présidence et une motion pour Saint-Martin au CRFA

Alliance franco-hollandaise entre les îles

La DCNA, c'est quoi?

Protéger les baleines tout au long de leur migration

Saint-Martin dans la convention de Ramsar

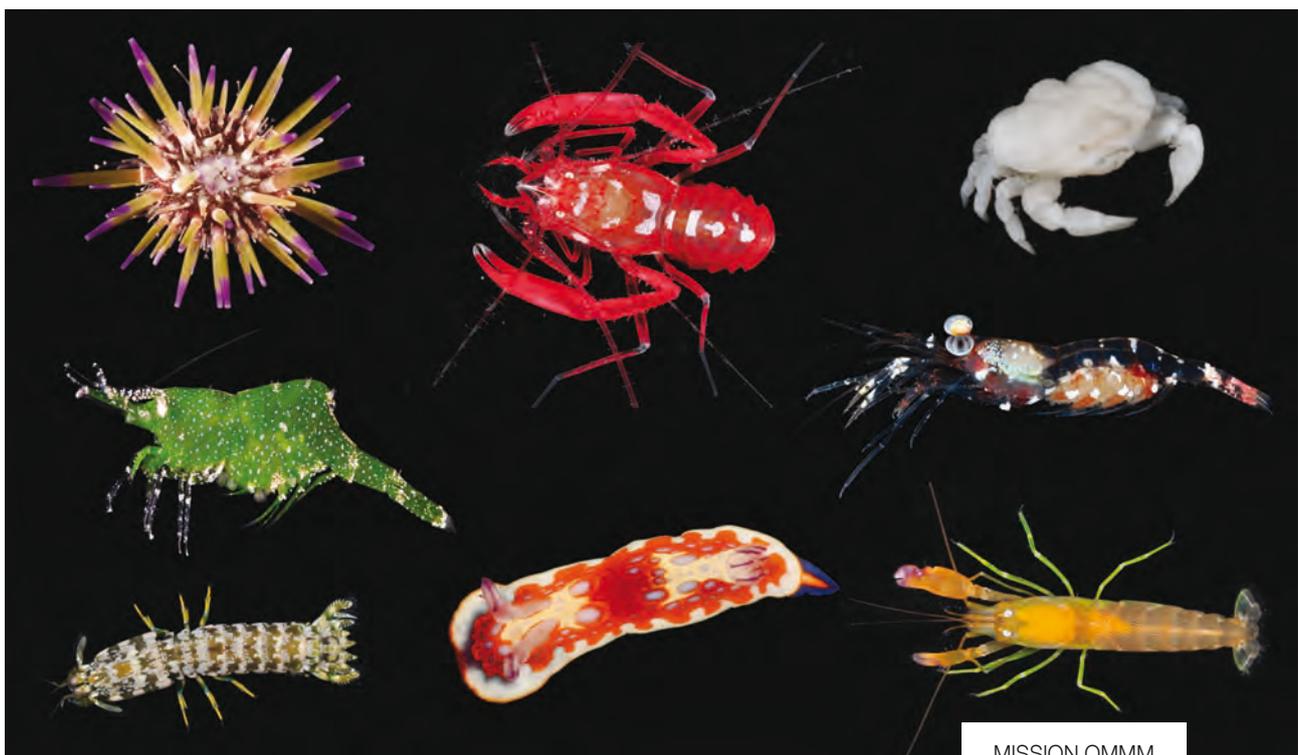
# Objectif 1

## *L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées*

### ■ 700 nouvelles espèces identifiées dans les eaux de Saint-Martin !

Lors de sa création, on estimait à 480 le nombre total d'espèces faunistiques et floristiques présentes dans les milieux terrestres et marins de la Réserve naturelle de Saint-Martin. C'était avant la mission scientifique au cours de laquelle plus de 700 espèces marines ont été dénombrées ! Cet inventaire faunistique, inscrit dans le plan de gestion de la Réserve, a eu lieu du 9 au 28 avril 2012. Il a été commandité par la Réserve, financé par la DEAL et orchestré par l'Observatoire du milieu marin martiniquais, avec l'appui de sept universitaires scientifiques, dont quatre venaient de l'Université de Floride et les trois autres du Brésil, des Îles Vierges américaines et de Martinique. Les trois embranchements concernés par cette étude sont les crustacés (crevettes, crabes...), les mollusques (limaces, coquillages...) et les échinodermes (oursins, étoiles de mer, ophiures...).

Dans le cadre de leur mission, les chercheurs ont plongé pour échantillonner l'ensemble des fonds – sable, vase, roche, herbier, récif corallien – de jour comme de nuit – pour ne pas rater les espèces nocturnes – en utilisant parfois un aspirateur sous-marin ou une brosse pour capturer les espèces les plus petites (moins de 1 centimètre). Un premier tri a eu lieu dans le laboratoire volant qu'ils avaient installé dans leur villa de location, suivi d'une observation à la loupe binoculaire. Les résultats définitifs ont été communiqués en septembre 2012. L'objectif est de constituer un catalogue rassemblant toutes les photos de toutes les espèces observées, mâles et femelles. Et pourtant, au-delà de ce travail très important, il reste une masse d'échantillons et d'animaux à observer, sur d'autres sites, à d'autres moments, à d'autres profondeurs, sans même parler des parasites qui vivent aux dépens de leurs hôtes animaux.



## ■ La population d'oiseaux se stabilise, mais reste fragile

Commencé en 2009, le suivi scientifique des oiseaux marins ou inféodés aux étangs se poursuit, selon le protocole défini dans le tableau de bord de la Réserve et respecté par Julien Chalifour, chargé de mission scientifique. Extrêmement sensible à tous types de dérangement, la population d'oiseaux se stabilise, mais reste fragile. Du côté des oiseaux marins, les petits et les grands pailles-en-queue nichent dans les anfractuosités du Rocher Créole, de Tintamarre et de Caye Verte : 8 à 9 individus ont pu être observés à chaque sortie et 36 nids ont été répertoriés sur les trois sites, ce qui correspond à une légère régression depuis 2009. L'interdiction de mouiller à North Cove s'avè-

re très positive pour le noddî brun, qui niche à Tintamarre de mars à mai et que l'on ne peut observer que pendant cette saison (lire encadré). La petite sterne, oiseau marin mais qui niche sur le sable, abandonne son nid dès qu'elle est dérangée. Elle est menacée par les fortes pluies qui recouvrent son nid ou ne permettent pas le dégagement des bancs de sable. 15 individus ont ainsi pu être observés à chaque sortie sur la Saline d'Orient et 47 nids recensés au total, sur l'ensemble des sites. La sterne de Dougall a pu être observée pour la première fois l'année dernière, aux alentours du Rocher Créole, de Tintamarre, de la Pointe du Bluff et de la Saline d'Orient.



Petite sterne



Noddî brun

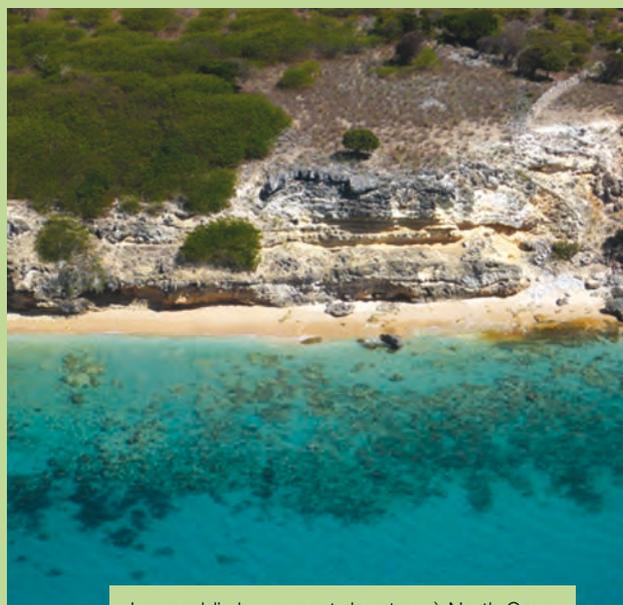


Grand paille-en-queue

Dessins: Marie-Estelle Voisin

### *Le point sur le noddî brun*

Le noddî brun est revenu le 2 mai sur les falaises de North Cove, à Tintamarre, seul site de reproduction et de nidification à Saint-Martin de cet oiseau marin protégé. Hormis pendant cette période, le noddî brun passe toute sa vie en pleine mer, autour de l'arc antillais. Arrivés ensemble, quarante noddîs ont immédiatement commencé de construire leur nid en prévision de la ponte. Julien Chalifour s'est rendu une fois par semaine sur le site, dans le cadre du suivi de ponte du noddî brun pendant la nidification. Il a dénombré jusqu'à 70 individus, en vol ou posés. Une vingtaine de nids ont été identifiés avec une petite plaquette de couleur, pour vérifier s'ils sont bien fréquentés par les parents et, après l'éclosion, pour observer les poussins. Le noddî est farouche et peut détruire son nid s'il est dérangé.



Les noddîs bruns sont de retour à North Cove



## ■ Un stagiaire au service des oiseaux

Camille Bouzon, étudiant en Master 2 «Écologie tropicale et ingénierie en agrosystèmes» à l'UAG de Guadeloupe, a été accueilli par la Réserve Naturelle du 9 janvier au 15 juin 2012. Passionné d'ornithologie, il a consacré son stage à la richesse de Saint-Martin en ce domaine. Il a étudié la répartition des oiseaux sur différents lieux des étangs et a réalisé une zonation qui affine l'écologie de cette faune protégée et sera très utile à la mise en place des aménagements préconisés dans l'étude menée sur les étangs de l'île en 2010 et 2011. Il a également réalisé un suivi du dérangement des oiseaux sur la Saline d'Orient, où des traces de véhicules tout terrain ont pu être observées jusque dans l'eau. Comme on le sait, ces dérangements effraient les oiseaux, qui s'envolent, s'alimentent moins, abandonnent leurs nids et finissent par désertter ces écosystèmes

dont ils dépendent. Dans le cadre du suivi des oiseaux marins et limicoles, sa mission s'est étendue à l'amélioration du protocole, lorsque c'était nécessaire. Ainsi, il a proposé de regrouper fonctionnellement les oiseaux de même écologie, pour optimiser les comptages : le regroupement lors des suivis futurs des bécasseaux minuscules et des bécasseaux semi palmés en un seul groupe de «petits bécasseaux» devrait ainsi faciliter les suivis, tout en conservant leur robustesse. Il a mené une réflexion liée à l'écotourisme, les amateurs ornithologues constituant un réservoir important de touristes potentiels. Son travail s'est soldé par la restitution d'un rapport qui va faciliter la production de données destinées à mieux évaluer l'efficacité de la gestion de la Réserve et la préservation des 85 espèces d'oiseaux.



Magnifique gros plan sur un bihoreau violacé



## ■ Six jours en mer pour suivre les mammifères marins

À l'initiative du sanctuaire Agoa, la troisième campagne de suivi des mammifères marins a eu lieu du 9 au 14 mars 2012. Deux zones de navigation ont été sillonnées selon le protocole mis en place, la première entre Saba, Saint-Eustache et le Saba Bank ; la seconde entre Saint-Martin, Anguilla et Saint-Barth. Cette expédition, financée par Agoa et le CAR-Spaw, était encadrée scientifiquement par Breach (association en charge des suivis de population dans le cadre du sanctuaire Agoa), en partenariat avec la Réserve naturelle, qui devrait à terme constituer le référent scientifique local. Deux bateaux ont été affrétés pour embarquer les équipes de Breach, du sanctuaire Agoa, du CAR-Spaw, des Marine parks de Sint Maarten, de Statia et de Saba, de la Réserve naturelle de Saint-Barth et de la Réserve naturelle de Saint-Martin. En 2010 et 2011, 11 observations visuelles et 16 ob-

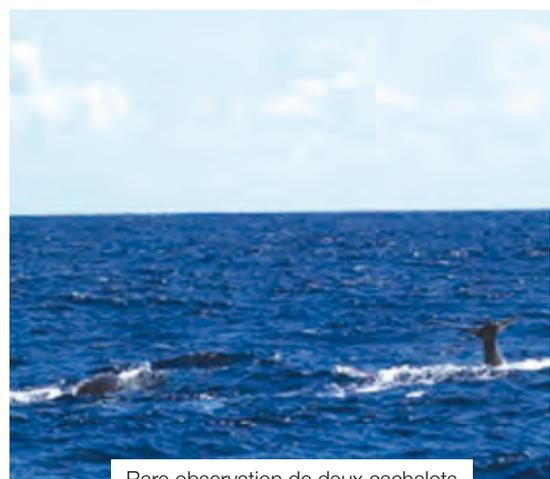
servations acoustiques avaient été relevées au long des 717 kilomètres échantillonnés par l'équipe de la Réserve naturelle, soit 1,6 baleine à bosses pour 100 kilomètre et une abondance relative de 0,026 individu par kilomètre. La campagne 2012 s'est avérée encore plus fructueuse, après l'observation de plusieurs groupes de cachalots, de dauphins et de baleines à bosses. La présence en nombre de ces cachalots sera un élément de poids pour faire valoir l'importance des Îles du Nord dans le cadre du sanctuaire Agoa, ces derniers étant jusque-là considérés comme quasi absents de cette zone. Certaines observations ont même pu être effectuées à proximité directe des côtes, puisque 2 adultes et 2 jeunes baleines à bosses ont été observées en fin d'après midi, à l'entrée même de la Marina d'Oyster Pond. Les résultats définitifs sont en cours de traitement.



Un grand dauphin (*tursiops truncatus*)



Le souffle caractéristique de la baleine à bosses



Rare observation de deux cachalots



## ■ Ponte des tortues marines : des chiffres encourageants

En 2012, la première ponte de tortues a été relevée le 12 mai, à la baie aux Prunes. Il s'agissait d'une tortue verte. La seconde – une tortue imbriquée – a eu lieu à Tintamare, le 29 mai. À la fin du mois de juin, la Réserve avait comptabilisé 9 pontes à Tintamare, 5 à la baie aux Prunes, 1 à Pinel et 1 dernière sur la plage de Grandes Cayes. Ces chiffres, à la baisse en début de saison, sont repartis à la hausse ensuite. La soixantaine d'éco-volontaires est restée mobilisée et l'on dénombrait à la mi-septembre, pour 425 suivis réalisés sur les plages, 86 signalements de traces de montées de tortues, avec un avantage pour les tortues vertes. Par ailleurs, plusieurs personnes ont appelé la Réserve pour signaler la présence de bébés tortues juste après leur émergence, sur les plages de la Baie Orientale, de Friar's Bay et de Baie Longue, juste devant l'hôtel La Samanna. La Réserve ne perd pas de vue les efforts qu'il reste à faire pour s'assurer que, demain encore, les tortues marines continuent de venir pondre à Saint-Martin : gestion de l'éclairage des plages, du stationnement des voitures, des nuisances sonores, du nettoyage des sites. Un rapport présentant des préconisations d'aménagement des sites sensibles a été remis à la Collectivité de Saint Martin en 2011.

### Émergences de tortues : les bonnes réactions

Vous êtes témoin d'une émergence de tortues ou vous êtes en présence d'un bébé tortue sur une plage. Que faire? Vous assurer que personne n'intervienne et qu'aucun prédateur potentiel ne menace ces jeunes reptiles. Éloignez les chiens, effrayez les oiseaux, ne manipulez pas les bébés tortues et laissez-les rejoindre la mer par eux-mêmes. Appelez la Réserve naturelle si la ou les tortue(s) cour(en)t un quelconque danger (05 90 29 09 72), vos témoignages sont précieux.



Une émergence de tortues luths



Traces d'une montée de tortue verte sur la plage de la baie aux Prunes © Véronique Mas

### Bonne nouvelle

La signature d'une convention pluriannuelle pour l'observation des tortues marines va permettre à la Réserve Naturelle de travailler en partenariat avec l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) sur cette mission. Cette démarche de l'ONCFS, chef de file du réseau tortues marines, est la reconnaissance des efforts et de la qualité du travail mené par l'équipe d'écovolontaires encadrée par la Réserve.

### Merci les bénévoles

Environ soixante bénévoles ont répondu à l'appel que la Réserve avait lancé dans la presse. La plupart d'entre eux ont bénéficié d'une formation au protocole de suivi afin de repérer les traces de tortue venues pondre sur les plages et différencier les espèces. Ils sont chargés d'arpenter tôt le matin l'une des huit plages classées en sites de ponte et relever les traces de tortues. La Réserve est en charge du neuvième site, à Tintamare.



Une tortue verte autour de Tintamare © Julien Chalifour

## ■ Les herbiers observés par l'Ifrecor

Les herbiers sont la nurserie de nombreuses espèces, auxquelles ils offrent abri et nourriture. Entre mangroves et récifs coralliens, ils représentent un écosystème fragile et menacé et jouent un rôle déterminant dans l'épuration des eaux littorales. Leur état de santé est aussi préoccupant que celui du corail pour l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor), qui met en place un observatoire des herbiers de l'outre-mer. L'objectif est de faire un état des lieux des herbiers ultramarins et de réunir toutes les connaissances possibles, afin de coordonner les actions futures et de proposer une méthodologie robuste et facile à mettre en œuvre pour suivre leur état de santé sur ces zones encore mal connues. À ce titre, Christian Hily, chercheur à l'Université européenne de la

mer à Brest, a été mandaté par l'Ifrecor à Saint-Martin, du 29 mai au 1er juin 2012. Le scientifique était déjà venu sur l'île en 2011 pour faire un état des lieux des herbiers, en s'appuyant sur les suivis scientifiques annuels mis en place par la Réserve depuis 2007. Cette fois, sa mission a consisté à tester une nouvelle approche méthodologique, en utilisant une caméra sous-marine tractée par un bateau. Ce système a permis d'observer un bien plus grand périmètre d'herbiers – leur état de santé, les espèces d'herbiers présentes et leur densité, la faune qui y vit... – et la qualité des herbiers entre le littoral et le récif. Ces observations seront comparées avec celles faites par la Réserve et permettront une plus grande précision des connaissances.



Christian Hily prépare sa caméra sous-marine

### *4 espèces d'herbiers à Saint-Martin*

Les herbiers, contrairement à ce que laisse imaginer leur nom, ne sont pas des herbes, mais des plantes à fleurs sous-marines (phanérogames). Quatre espèces coexistent à Saint-Martin. Les deux principales sont *Thalassia* et *Syringodium*. Les deux autres sont moins présentes, mais l'une d'entre elles, originaire de l'Océan Indien, est invasive. La présence de *Halophila stipulacea* était suspectée depuis deux ou trois ans et sa présence est aujourd'hui confirmée. Elle est à priori en voie d'expansion.



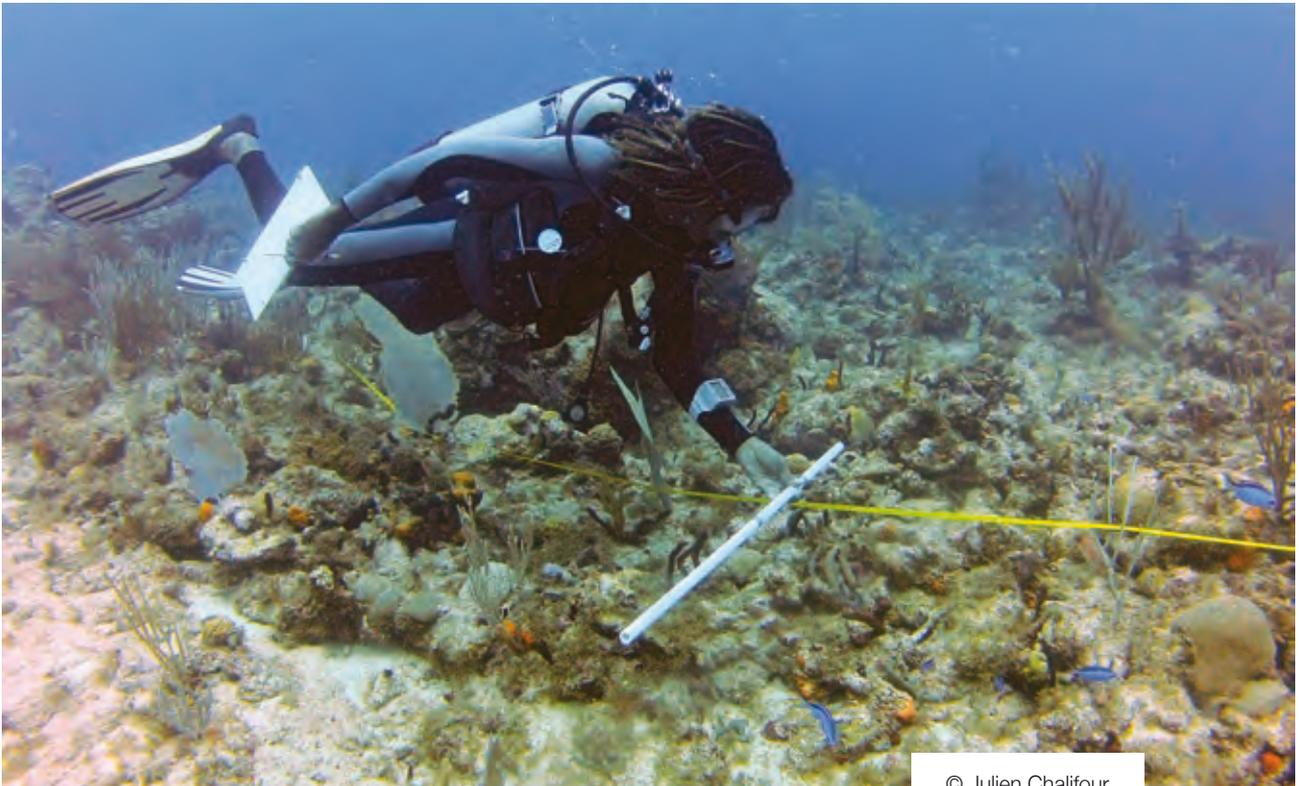
Un oursin blanc dans un champ de *Thalassia*



## ■ Check-up annuel des coraux et des herbiers

Comme chaque été depuis six ans, les plongeurs des réserves naturelles de Saint-Martin, de Saint-Barth et de Petite Terre, en Guadeloupe, se sont retrouvés sous l'eau pour le suivi de l'état de santé sous-marin des récifs coralliens et des herbiers sur les trois espaces naturels, grâce à un financement de la DEAL Guadeloupe. À Saint-Martin du 30 août au 9 septembre, les plongeurs ont ajouté deux nouvelles stations à ce suivi, qui concerne donc à présent quatre sites dans le périmètre de la Réserve et deux sites

hors de ce périmètre, l'objectif étant d'apprécier l'évolution de l'état de santé de ces milieux. Compte-tenu de la dégradation de la qualité des eaux de baignade autour de Pinel, les récifs et les herbiers du site ont bénéficié d'une attention particulière cette année. Les coraux d'une part, et les herbiers d'autre part ont fait l'objet de mesures et de comptages, dont les résultats seront comparés avec ceux des années précédentes. Les données sont en cours de traitement et seront connues avant la fin de l'année.



© Julien Chalifour

# Objectif 2

## *La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés*

### ■ Bouées jaunes pour les plaisanciers, blanches pour les plongeurs

La décision d'uniformiser les couleurs des mouillages à Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, Saba et Saint-Eustache, est mise en application à Saint-Martin. L'idée, lancée aux Assises des Îles du Nord en septembre 2011 par les gestionnaires des aires marines protégées de ces îles, a pour objectif de simplifier la communication avec les plaisanciers et les plongeurs de la région, qui sauront que les bouées jaunes sont partout réservées aux bateaux de plaisance et les bouées blanches aux bateaux de plongée. Les gardes de la Réserve ont donc installé 17 bouées jaunes sur les corps-morts de Tintamare, 14 à Pinel et 3 au Rocher Créole, soit 34 mouillages jaunes au total pour les bateaux de plaisance. À Pinel, les grosses ancrs volées en 2011 ont été remplacés par des blocs de béton écologique, fabriqués avec du verre pilé au lieu de gravier. 16 bouées blanches sont à la disposition des clubs de plongée : 9 au Rocher Créole (6 pour la plongée et 3 pour les dinghies), 1 à Pinel, 1 à Caye Verte, 1 sur la Basse Espagnole, 3 à Tintamare et 1 au Galion, près du spot de surf.



Une bouée de mouillage, jaune et gravée



14 mouillages jaunes attendent les plaisanciers à Pinel

#### *Mouillage nocturne interdit*

Les bouées jaunes indiquent à présent le tonnage et la longueur maximum des bateaux autorisés à utiliser le mouillage : 15 tonnes et 50 pieds à Tintamare, 10 tonnes et 40 pieds à Pinel. Au-dessus de ces chiffres, l'utilisation des bouées relève de la responsabilité du capitaine. La Réserve rappelle que le mouillage nocturne sans son autorisation est interdit par arrêté préfectoral et que la responsabilité du capitaine est engagée dans le cas contraire.



## ■ Écosite de Grandes Cayes : la vigilance est de mise

La Réserve naturelle garde un œil attentif sur l'écosite de Grandes Cayes, où la plus grande partie des déchets de la partie française de l'île est traitée, en bordure de la Réserve, juste au-dessus des 50 pas géométriques et à deux pas du départ du sentier des Froussards. La société gestionnaire de l'écosite – Verde Environnement Saint-Martin – étudie actuellement un projet d'extension afin de rationaliser ses espaces de stockage et de mieux gérer les lixiviats, le «jus» polluant produit par les déchets. Le 26 janvier 2012, son président, Patrick Villemin, a convié la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral à une visite du site et leur a présenté le projet. À l'issue de cette rencontre, Romain Renoux et Béatrice Galdi, chargé de mission pour

le Conservatoire du littoral, ont transmis à M. Villemin leurs prescriptions, dans l'objectif de prévenir au mieux le risque de pollution, mais aussi d'améliorer le paysage autour de l'écosite, en mettant par exemple en place un aménagement paysager à l'entrée du site. Le gestionnaire va devoir déplacer une grande quantité de déchets verts, qui empiètent sur le territoire de la Réserve et étouffe la végétation, puis replanter les espèces détruites, dans un esprit de strict respect des limites de propriété. Il lui est également demandé d'éviter que les déchets ne soient emportés par le vent jusqu'à la plage, de prévenir toute pollution par les lixiviats et d'assurer le suivi de la qualité des milieux marins situés en contrebas des espaces de stockage de déchets.

Les déchets verts empiétaient sur les 50 pas géométriques



### *Un voisinage parfois très chaud*

Un incendie, parti le 12 juin 2012 au pied de l'écosite de Grandes Cayes, ne s'est heureusement pas propagé dans la Réserve naturelle, malgré un vent fort qui a contribué à l'expansion du feu, mais a bien abimé la forêt sèche environnante, classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Par un phénomène de courant aérien curieux et malencontreux, ce même vent a emmené la fumée et les cendres de l'incendie directement sur le Rocher Créole. Les gardes ont pris des photos qu'ils ont transmises à l'Office national des forêts (ONF) ainsi qu'à la société gestionnaire de l'écosite. Ce départ de feu pose la question du risque d'incendie sur cette zone sensible, aux portes d'un écosystème protégé. La Réserve souhaite la création d'un couloir anti-feu autour de l'écosite, afin d'empêcher la propagation des flammes. Une réunion est prévu ultérieurement au sujet de l'autorisation d'exploitation de l'écosite et la Réserve compte bien faire entendre sa voix, en réclamant par exemple la mise en œuvre d'un suivi de l'impact de l'écosite sur les écosystèmes marins situés à proximité.



L'incendie, aux portes de la Réserve naturelle

## Mise en place d'un comité d'usagers au Galion

Lors du dernier comité consultatif, le 1ER février 2012, la question de l'interdiction du kite-surf dans la baie de l'Embouchure était à l'ordre du jour. La Réserve gère cette aire marine protégée en fonction d'un ensemble d'usages – baignade, surf, windsurf, randonnée équestre, plongée en apnée, kite surf... – et a pour mission d'évaluer les impacts de ces activités, entre elles et sur le milieu naturel. Romain Renoux a proposé la création d'un comité d'usagers réunissant toutes les parties prenantes afin de conduire une réflexion globale et que chaque usager soit pris en considération. À cette occasion, le préfet a déclaré ne pas vouloir être seul à décider et que le comité consultatif devrait donner son opinion. Enfin, il souhaite, au sein de ce comité d'usagers, trouver en face de lui des gens raisonnables et porteurs de propositions.



La baie de l'Embouchure – appelée aussi baie du Galion – fait partie des aires marines protégées de Saint-Martin

## 60 entreprises partenaires de la Réserve naturelle

Seules les 60 sociétés ayant signé un accord avec la Réserve naturelle sont officiellement partenaires de cette dernière. Un club de plongée de la partie hollandaise en a fait la triste expérience, après avoir affiché dans une publicité mensongère un partenariat qui n'existe pas. La Réserve avait pourtant remis à deux reprises un dossier de partenariat au gérant, qui n'a pas réagi. La Réserve a donc dressé un procès-verbal à l'encontre de cette société de Sint Maarten auprès du greffe du tribunal de Saint-Martin, qui l'a transmis à Basse-Terre, suivant la procédure appliquée dans les affaires concernant l'étranger.



Cet autocollant identifie les partenaires de la Réserve naturelle

## ■ Scandaleuse pollution de la baie Orientale

Le 21 mai 2012, l'ouverture mécanique de l'étang de Chevrise sur la mer, juste après de fortes pluies, a provoqué une importante pollution dans la baie Orientale. Grâce à des témoins de la scène, la Réserve a pu savoir qu'un engin mécanique avait été utilisé pour ouvrir une passe entre l'étang et la mer. Un procès-verbal contre X a été dressé par un garde de la Réserve pour atteinte à la loi sur l'eau et une enquête administrative est en cours. L'exécution non autorisée de travaux nuisibles au débit des eaux ou au milieu aquatique est un délit prévu par le code de l'environnement. Ce délit est passible de deux ans d'emprisonnement et 18 000 euros d'amende (art. L216-8) ainsi que de l'affichage du jugement dans les journaux locaux (art. L216-11).



L'ouverture mécanique de l'étang...



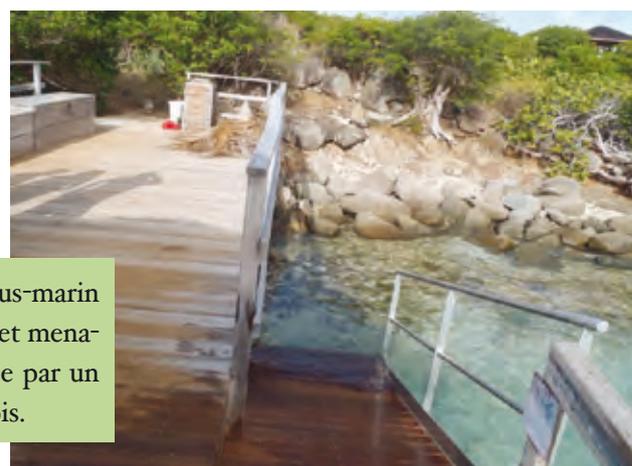
... a provoqué une pollution massive de la baie Orientale

## ■ Le sentier sous-marin de Pinel pris en exemple

Le sentier sous-marin de Pinel, lauréat de la Palme initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) 2011 est unique dans la Caraïbe. Le Conservatoire du littoral, à l'origine de la création de ce sentier avec la Réserve naturelle, a décidé de créer un nouveau sentier sous-marin en Martinique, au pied du Cap Salomon, sur la commune des Anses d'Arlet. Afin de tout savoir sur la création et la gestion d'un sentier sous-marin, le futur responsable de la gestion du sentier – dans le cadre des compagnonnages entre gardes mis en place par Rivages de France et financés par TE ME UM – était accueilli par la Réserve de Saint-Martin du 19 au 22 juin. Philippe Thelamon a ainsi pu bénéficier de l'expertise et des conseils techniques du garde chef Franck Roncuzzi en cette matière et a passé deux jours en binôme sur le terrain avec Isabelle Bonnefoy, gestionnaire du sentier sous-marin de Pinel.



Philippe Thelamon et Franck Roncuzzi



La passerelle de mise à l'eau à l'entrée du sentier sous-marin de Pinel, qui présentait des signes de dégradation et menaçait la sécurité des usagers, vient d'être remplacée par un équipement flambant neuf, en aluminium et en bois.

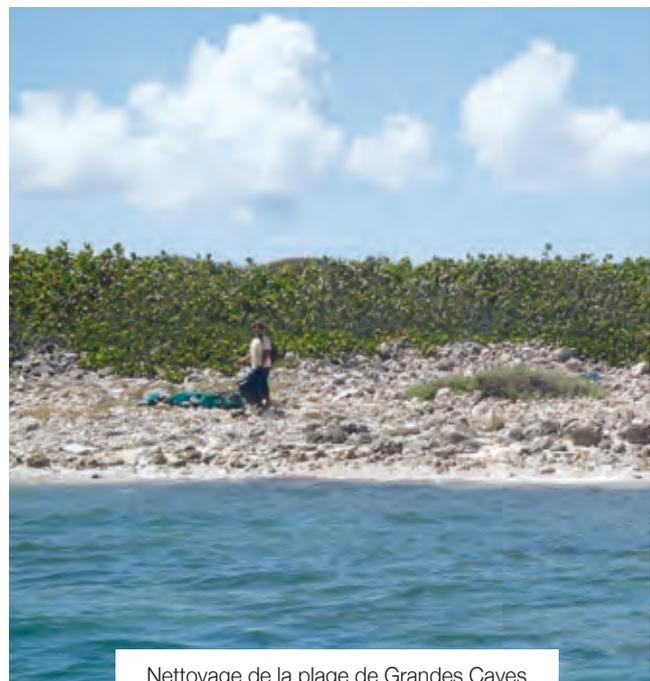
## Tintamare : à table!

L'îlet Tintamare fait l'objet de toutes les attentions de la Réserve naturelle, qui y a installé trois nouvelles tables en bois. Ce sont donc aujourd'hui six tables – toutes fabriquées par les élèves de la section charpente et menuiserie du lycée polyvalent des Îles du Nord – qui attendent les pique-niqueurs, à l'ombre des filaos et en bordure de la plage. Répondant à la demande, les gardes ont installé deux tables en vis-à-vis, qui permettent l'accueil de groupes d'une vingtaine de convives. Par ailleurs, afin de limiter le risque d'incendie, deux points feux fixes ont été fabriqués. Le feu est interdit en dehors de ces espaces! Équipés de grilles, ils fonctionnent très bien et sont à la disposition des usagers. Et comme Tintamare ne se limite pas à la plage Blanche, les gardes ont procédé au nettoyage de la plage située sous les récifs, où ils ont récupéré quatre fûts de 200 litres déposés par la mer, un grand filet de pêche et une grosse pelote de fil en plastique.



## Qui pêche dans la Réserve nettoie les plages

Verbalisé par la douane alors qu'il pêchait dans la Réserve naturelle en compagnie de son père, un adolescent âgé de quatorze ans – et donc pénalement responsable – a été condamné par le procureur à cinq demi-journées de travail d'intérêt général... dans la Réserve. La Protection judiciaire de la jeunesse a signé une convention avec la Réserve naturelle, qui pourra éventuellement accueillir d'autres jeunes dans ce cadre légal. Fin août, l'adolescent a nettoyé les plages de Tintamare, de Grandes Cayes, du Galion et de Pinel, en compagnie d'un garde. À bord du bateau de la Réserve, sa dernière demi-journée a été consacrée à une session d'éducation à l'environnement, au cours de laquelle un garde lui a transmis ses connaissances en matière de protection de la faune et de la flore marines et l'a sensibilisé à l'importance du respect de la réglementation.



Nettoyage de la plage de Grandes Cayes



# ■ Surveillance et actions de police de l'environnement

## *Pêche illégale*

### Quarante lambis remis à l'eau

Le 4 avril, un pêcheur de lambis a été surpris en plein délit par un garde de la Réserve, avec quarante coquillages à bord de sa barque. Les mollusques étant encore vivants, ils ont été remis à l'eau. Le lambi est une espèce protégée et sa pêche est totalement interdite dans la Réserve.



Les lambis pêchés ont été remis à l'eau

### Pêche autour de Caye Verte

Le 6 avril, pendant le week-end de Pâques, un opérateur partenaire de la Réserve appelle les gardes et leur signale que trois personnes à bord d'une barque sont en train de pêcher autour de Caye Verte. Le garde de permanence arrive rapidement en bateau sur les lieux et voit une vingtaine de poissons au fond de la barque, parmi lesquelles deux requins nourrices, dont un est encore vivant, bien que blessé par une flèche. Quatre fusils sous-marins ont été saisis, ainsi que le matériel de plongée en apnée. Le requin blessé, après une vingtaine de minutes de réoxygénation dans l'eau, est reparti en mer. Le procès-verbal précise que les pêcheurs sont coupables d'une contravention de cinquième classe, assortie d'une amende de 1500 euros.



Pêche interdite dans la Réserve...

### Deux filets de pêche détruits

Le 18 avril, sur le spot de surf du Galion – baie de l'Embouchure – les trois gardes de la Réserve, informés par un témoin, ont plongé pour retirer un filet de pêche de plus de trois cents mètres de long. De nombreux poissons étaient déjà pris aux mailles de l'engin et ont été libérés. La question de la comestibilité de ces poissons de récifs, vraisemblablement porteurs de la toxine de la ciguatera, se pose. Où et par qui sont-ils vendus? Qui a conscience de mettre sa santé en danger en les consommant? Le filet a été saisi et détruit. Le 12 juin, un nouveau filet, de cent mètres de long cette fois, a de nouveau été retiré par les gardes sur le spot de surf du Galion. Le filet a évidemment été détruit.



Le filet a été détruit

## Quatre casiers détruits

Le 31 mai, après avoir vu un pêcheur s'affairer au large sur la baie du Galion, les gardes ont récupéré quatre casiers remplis de poissons appâtés par du pain. Les poissons ont été remis à l'eau et les casiers détruits.

## Du matériel de pêche confisqué

Le 6 juillet, au large de Grandes Cayes, et le 19 juillet, autour du Rocher Créole, deux chasseurs sous-marins ont été interpellés par un garde pour pêche interdite dans une réserve naturelle. Leur matériel, immédiatement saisi, leur a été rendu le lendemain contre une copie de leur pièce d'identité. Les poissons ont également été confisqués.

## 1500 euros le seau de burgos

Trois braconniers ont été entendus par les gendarmes de la brigade nautique après que les gardes de la Réserve les aient interpellés sur la plage de Grandes Cayes, le 10 juillet 2012. Les trois hommes revenaient de la pêche aux burgos sur le site de Wilderness et portaient un seau contenant plus d'une centaine de ces mollusques, dont la pêche est réglementée et interdite, comme toute pêche, dans la Réserve. Les burgos ont été remis à l'eau et un procès-verbal a été dressé. En attente de leur jugement au tribunal, ils risquent chacun une amende de 1500 euros.



Ce casier a été saisi et détruit



## *Kite-surf*

## Un kite-surfeur provoque un accident de cheval au Galion

En dépit de l'arrêté préfectoral interdisant ce sport sur la baie de l'Embouchure, un kite-surfeur a effrayé un cheval en frôlant la plage du Galion et a provoqué la chute d'une cavalière, le 16 janvier 2012. La jeune femme a dû être transportée aux urgences de l'hôpital. Le garde Steeve Ruillet a dressé un procès-verbal pour non-respect d'un arrêté préfectoral et pratique d'un sport interdit sur une réserve naturelle. Le matériel a fait l'objet d'une saisie conservatoire. Cela signifie que le propriétaire conserve son équipement, tant qu'il ne l'utilise pas sur la zone interdite. Le contrevenant sera convoqué au tribunal d'instance de Saint-Martin.



## Deux kite-surfeurs verbalisés

Le kite-surf est toujours interdit dans la baie de l'Embouchure, par arrêté préfectoral. Mais certains individus ne changent pas leurs habitudes, même après avoir été plusieurs fois avertis par les gardes. C'est ainsi qu'un kite surfeur a été le premier à faire l'objet d'un procès-verbal au Galion, le 10 juillet 2012, après avoir fait décoller son aile devant la partie de la plage la plus fréquentée. Le dossier a été transmis à la brigade nautique de la gendarmerie, qui a convoqué le contrevenant. Peu après, le 10 août 2012, un moniteur qui donnait des cours de kite surf au Galion a fait l'objet du second procès-verbal pour pratique d'un sport interdit dans une réserve naturelle. Il a été entendu par la brigade nautique de la gendarmerie.

## Jet-ski

### Jet-ski dans la Réserve : c'est non!

Le gérant d'une société de location de jet-skis, en compagnie d'un client à bord d'un second jet-ski, a été surpris par les gardes entre Pinel et la Pointe des Froussards, le 3 septembre 2012. Un procès-verbal a été dressé et transmis à la brigade nautique.



## Au tribunal

### Jugé pour pêche illégale de 63 lambis

Un braconnier surpris avec 63 lambis – dont la plupart juvéniles – pêchés dans la Réserve naturelle, a été jugé le 8 mars par le tribunal correctionnel de Saint-Martin. Onze chefs d'inculpation lui étaient reprochés. Il a été condamné à 100 euros avec sursis par chef d'inculpation, soit 1 100 euros, assorti d'une peine de deux mois de prison, également avec sursis. En cas de récidive, ce pêcheur devra effectuer sa peine et payer les amendes.



Encore vivants, les 63 lambis ont pu être remis à la mer



Le bateau à moteur saisi sera vendu aux enchères

### Jugement exemplaire pour deux pêcheurs

Le 9 septembre 2011, à six heures du matin, deux pêcheurs avaient été surpris au large de Pinel en train de poser un filet de pêche de trois cents mètres de long par les douaniers maritimes, lors d'une opération de surveillance menée conjointement par la Réserve, la gendarmerie nautique et les douanes. Le 26 avril 2012, les deux hommes ont été jugés par le tribunal correctionnel de Saint-Martin, qui les a condamnés à 5000 euros d'amende chacun. Leur bateau, une saintoise équipé d'un moteur de 115 chevaux, a été confisqué et sera vendu aux enchères. Le filet a été détruit.

# Objectif 4

## *La restauration des milieux et des populations dégradées*

### ■ Poisson-lion : limiter l'invasion reste possible

Au 15 septembre 2012, 141 poissons-lions (pterois volitans) avaient été tués dans la Réserve naturelle de Saint-Martin depuis la première capture, le 20 juillet 2010. Les gardes, seuls autorisés à chasser ce poisson sur le territoire de la Réserve, rencontrent à présent des individus matures d'une trentaine de centimètres de long. Les clubs de plongée participent activement à la lutte contre cette espèce invasive, en informant la Réserve de l'endroit précis où tout poisson-lion a été repéré. Trois victimes de piqûres ont été admises aux urgences de l'hôpital et le site du Rocher Créole est envahi. Lors du dernier comité consultatif, en février 2012, Franck Mazéas, de la DEAL Guadeloupe (ministère de l'écologie), a expliqué que les Antilles Françaises sont conscientes des dégâts occasionnés par le pterois volitans dans les autres îles, où l'on a pu observer une disparition de 80% des autres poissons sur les zones envahies. Le phénomène est négatif pour les pêcheurs, le commerce, l'écologie, sans même parler du risque de piqûre. La stratégie préconisée par la DEAL est d'appliquer au niveau régional la stratégie mise en place dans les autres îles, qui est de contrôler le développement du poisson-lion, son éradication étant impossible : on trouve des poissons-lions à 80 mètres de profondeur et davantage.

Pour cela, il faut :

- poursuivre les captures (par les équipes autorisées)
- informer le public
- prévenir hôpitaux, médecins, pompiers, pêcheurs et clubs de plongée de la conduite à tenir en cas de piqûre
- travailler sur la commercialisation du poisson

La centaine de poissons capturée à Saint-Martin fait l'objet d'une analyse afin de savoir si le poisson est consommable ou porteur de la toxine de la ciguatera, mais le Marine park de Sint Maarten a fait procéder à une analyse de poissons-lions en Jamaïque, qui a mis en évidence la présence de la toxine. La consigne à présent est de laisser sur place les poissons tués et de les couper en deux, afin que :

- ils nourrissent d'autres espèces
- d'éventuels prédateurs prennent goût à sa chair et commencent de le chasser. Le club Sea Dolphin, qui a vu un mérou et une murène verte dévorer un poisson-lion, a d'ailleurs transmis à la Réserve quelques photos (voir ci-contre).

La DEAL souhaite que la Réserve de Saint-Martin aille au-delà de sa zone de capture et qu'elle bénéficie de tous les moyens disponibles pour cela.



Un poisson-lion de 35 centimètres de long, capturé en 2012



Ce mérou apprécie la chair du poisson-lion

## ■ Un arsenal de mesures à la hauteur des menaces sur les étangs

Officiellement très bien protégés – ils sont bénéficiaires d'un arrêté de protection de biotope pour l'enjeu avifaune, propriété du Conservatoire du littoral, gérés par la Réserve naturelle et même inscrits depuis le 1er mai 2012 à la convention de Ramsar – les 14 étangs sont encore, dans les faits, soumis à bien des pressions et bien des menaces : dépôts de remblais, déversements de déchets divers et variés, rejets d'effluents d'assainissement non traités, défrichements sauvages de mangrove... Ainsi, rien qu'au cours du premier trimestre 2012, les Salines d'Orient, l'étang aux Poissons, l'étang de Grand-Case, l'étang de Chevrise et le Grand étang des Terres Basses ont été victimes de pollutions récurrentes, dues à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement, public ou privé, et plusieurs de ces pollutions ont causé la mort de centaines de poissons. Autant de raisons pour le Conservatoire du littoral et son gestionnaire, la Réser-

ve naturelle, d'exercer une veille vigilante, fastidieuse, mais nécessaire ! À chaque alerte d'écoulement polluant dans les étangs, une procédure bien définie démarre : identification des sources ; analyses d'eau, si nécessaire, destinées à définir l'origine de la pollution ; recherche des responsables, publics ou privés ; puis démarches amiables afin de rapidement mettre un terme aux dysfonctionnements. Si les fautifs font la sourde oreille, vient alors le temps des courriers de mise en demeure, avec demande officielle et délai précis. Et si rien n'est fait à l'issue du délai imparti, la machine judiciaire s'enclenche avec un procès-verbal dressé par un garde de la Réserve naturelle au titre de la police de l'eau. En 2011, huit cas de pollution ont été suivis, dont trois ont abouti à une mise en demeure et un procès-verbal. Depuis début 2012, cinq étangs ont été pollués, six mises en demeure effectuées et deux procès-verbaux dressés.



Dysfonctionnement du réseau d'assainissement à Grand-Case



Conséquences de la pollution aux Salines d'Orient

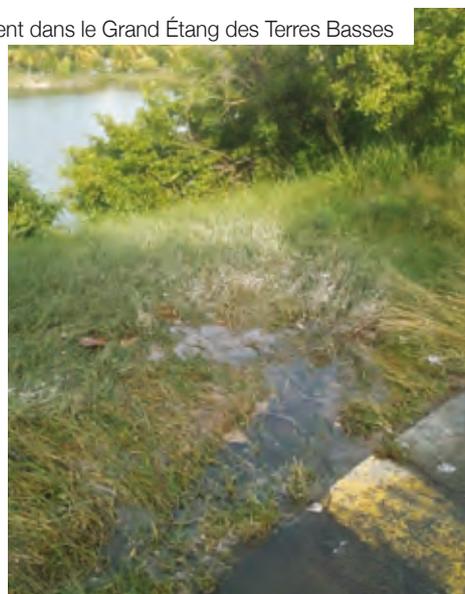
## ■ Une pollution qui n'en finit pas

Alerté le 5 janvier 2012 par l'association des riverains des Terres Basses, Romain Renoux, le directeur de la Réserve naturelle, a constaté sur place un écoulement d'eaux usées répugnantes dans le Grand Étang des Terres Basses, en bordure d'un hôtel. Le dysfonctionnement est apparemment dû au débordement d'un poste de relevage et n'est pas nouveau. Déjà en 2009, la Réserve naturelle avait dressé un procès-verbal au contrevenant. La Réserve naturelle a contacté l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM), qui a tenté de diagnostiquer le problème. Une rencontre a été organisée sur le site entre la Réserve, la direction de l'hôtel, la préfecture, l'EEASM et la Générale des Eaux, en vue de résoudre définitivement la question, selon les préconisations de l'EEASM. L'équipe de la Réserve reste très vigilante au sujet de cette pollution, le Grand Étang constituant un patrimoine naturel d'exception et totalement protégé.



Les eaux usées s'écoulent de ce regard...

Et se déversent dans le Grand Étang des Terres Basses



## ■ Un remblais de moins à l'Anse Marcel

En janvier 2012, au sud de la plage de l'Anse Marcel, le remblais déposé illégalement en 2009 à l'embouchure du petit étang a été enlevé et le talus aplani, permettant de nouveau une meilleure communication entre l'étang et la mer. Ces travaux ont été réalisés par le contrevenant, qui avait également arraché une partie de la mangrove à la même époque et avait alors été mis en demeure par la Réserve naturelle de remettre les lieux en état. La végétation de type invasif qui recouvrait le remblais a été défrichée, mais il reste à planter des palétuviers dans la mangrove et des raisiniers en arrière plage, ainsi que des espèces caractéristiques de la forêt sèche.



Avant – En 2009, mise en place d'un remblai et défrichement de la mangrove



Après – En 2012, le remblai a été enlevé, mais il reste à replanter plusieurs espèces végétales

## COM et Réserve : opération nettoyage du Galion

Il aura fallu quatre jours à une dizaine d'agents de la Collectivité, aux trois gardes et au directeur de la Réserve naturelle pour venir à bout des déchets dispersés sur le site du Galion, mais le résultat en a valu la peine. La Collectivité avait mis à disposition un camion grue et un tractopelle pour nettoyer l'ensemble du site, soit la plage, l'arrière-plage et le chemin en terre qui conduit à Quartier d'Orléans. L'ensemble des participants a travaillé d'arrache pied pour collecter vingt tonnes de déchets les plus divers – restes de pique-nique, canettes, appareils électroménagers, gravats, carcasses de voitures, déchets de chantiers, vieux meubles... – qui ont été déposées – gratuitement – à l'écosite de Grandes Cayes. Des bombes volcaniques ont été placées en plusieurs points afin d'empêcher l'accès des véhicules.



La route reliant le Galion à Quartier d'Orléans, trop souvent utilisée comme une décharge sauvage, est dorénavant fermée par une chaîne et un cadenas.



## ■ Le Radisson montre l'exemple

Le jeudi 6 septembre étant la journée mondiale de nettoyage pour tous les hôtels Radisson dans le monde, l'hôtel Radisson de l'Anse Marcel a décidé de consacrer cette journée à la plage de Petites Cayes et au chemin des Froussards, en plein coeur de la Réserve naturelle. Équipés de sacs poubelles, une dizaine d'employés de l'hôtel – dont le directeur – ont suivi en compagnie de deux gardes le chemin que leurs clients empruntent régulièrement. Ils ont fait main basse sur le moindre déchet, tout au long des deux heures de marche. Le site était peu pollué, mais plusieurs sacs poubelles et quelques macro-déchets rejetés par la mer ont été évacués en fin de parcours sur l'écosite de Grandes Cayes.



Une belle moisson écologique pour le Radisson



# Objectif 5

## *La communication et l'éducation environnementale*

### ■ Le préfet découvre la Réserve, côté mer et côté terre

Quelques jours après son arrivée sur l'île, Philippe Chopin a rencontré l'équipe de la Réserve naturelle dans ses locaux de l'Anse Marcel, le 16 janvier. Le nouveau préfet a ensuite embarqué sur le bateau de la Réserve, en compagnie de son directeur de cabinet, Mathieu Doligez, du secrétaire général de la préfecture, Afif Lazrac, et de Pierre Leconte, ingénieur de l'environnement au service du territoire, de la mer et du développement durable à la préfecture. Le représentant de l'État, qui a le pied marin, a découvert le Rocher Créole, Tintamare et Pinel et a pu évaluer les missions et les enjeux de la Réserve, ainsi que les difficultés qu'elle rencontre dans l'exercice de ses fonctions. Très sensible aux actions de préservation du patrimoine naturel, il a apprécié les aménagements mis en place – panneaux, mouillages, tables de pique-nique, carbets, sentiers de découverte – et a bien compris en constatant une réelle activité commerciale autour des îlets, que ce

territoire protégé – mais loin d'être sanctuarisé – représentait un outil – et un atout – au service du développement touristique de Saint-Martin. Le 27 janvier, Romain Renoux et Béatrice Galdi, chargé de mission pour le Conservatoire du littoral, ont emmené Philippe Chopin et Mathieu Doligez à la découverte du côté terrestre de la Réserve et du Conservatoire du littoral, sur le site de Coralita, en bordure du rivage de la baie de l'Embouchure. Tous deux ont apprécié les aménagements écotouristiques mis en place – l'observatoire aux baleines, les carbets aménagés, la signalétique pédagogique – et ont visualisé sur le site Carti le principe de remise en valeur d'un site auparavant très dégradé et dont la Réserve compte faire un site pilote, en l'ouvrant aux scolaires et aux touristes. Cette visite programmée quelques jours avant le comité consultatif de la Réserve a permis au préfet de pleinement appréhender tous les sujets inscrits à l'ordre du jour.



Romain Renoux présente le site de Coralita à Philippe Chopin et à Mathieu Doligez (à droite)

## ■ Coralita : un bon site pour enrichir sa culture

L'observatoire aux baleines et les deux carbets mis en place en 2010 par le Conservatoire du littoral sur le remarquable site de Coralita, très fréquenté des touristes, ont été dotés de panneaux pédagogiques, finalisant cet aménagement écotouristique. Un panneau d'information générale à l'entrée du site, un panneau présentant les espèces marines protégées et réglementées dans chacun des deux carbets et, enfin, trois panneaux dans l'observatoire présentant les écosystèmes marins et terrestres ainsi que les bonnes pratiques pour les respecter permettent au public d'enrichir ses connaissances en matière environnementale, tout en profitant du paysage. Ces aménagements sont financés par le Conservatoire du littoral et bénéficient de l'aide de l'Europe au titre du FEDER.



Plusieurs panneaux pédagogiques ont été installés sur le site de Coralita

## ■ Saint-Martin à vol d'oiseaux

Les amoureux de la nature et des oiseaux vont découvrir avec bonheur les quarante-cinq belles planches dessinées par Marie-Estelle Voisin, biologiste, dessinatrice et résidente de l'île depuis plus de dix ans. Réunies dans un livret intitulé «Saint-Martin à vol d'oiseaux», chaque planche est accompagnée d'un commentaire complet qui permet au lecteur de tout savoir sur l'oiseau : comment le reconnaître, son comportement alimentaire et son comportement reproducteur. Un guide d'observation et plusieurs cartes donnent aux amateurs l'envie d'aller sur le terrain observer la grande aigrette, le pluvier argenté, le bihoreau violacé ou la grèbe à bec cerclé. Pour le néophyte, c'est l'occasion de porter un autre regard sur les étangs et le littoral, lieux de vie exceptionnels pour un certain nombre d'espèces protégées. La Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral se sont associés à l'initiative de l'auteure en participant au financement de cet opus, dans le cadre de leur mission d'éducation à l'environnement. Il est disponible à la Maison de la Réserve, à l'Anse Marcel, et sera prochainement en vente dans les librairies de l'île.



Le vernissage de l'exposition des œuvres de Marie-Estelle Voisin-Wünschendorff a remporté un beau succès le mardi 26 juin au soir à la galerie Tropismes de Grand-Case.

De gauche à droite : Paul Elliott Thuleau, Marie-Estelle Voisin-Wünschendorff et Romain Renoux

## ■ La Heineken Regatta soutient l'environnement

Cette année encore, les organisateurs de la Heineken Regatta ont vendu des bracelets verts au profit de l'environnement et ont remis un chèque de 2500 dollars à la Réserve naturelle de Saint-Martin et à la Sint Maarten Foundation. Romain Renoux indique que cette somme sera réinvestie dans la réalisation du suivi scientifique de l'état de santé des récifs dans la Réserve.



Tadzio Bervoets, du Marine Park de Sint Maarten, et Romain Renoux, de la Réserve naturelle de Saint-Martin ont chacun reçu un chèque de 2500 dollars, remis par les organisateurs de la Heineken Regatta

## ■ Une publication scientifique à l'école de Cul-de-Sac

Les botanistes en herbe du CM1 de l'école primaire de Cul-de-Sac travaillent sur un projet de livre numérique, destiné à présenter les trois grands écosystèmes qui composent la partie terrestre de la Réserve naturelle. Ils se sont tout naturellement tournés vers la Réserve pour les aider à mener à bien leurs recherches et sont ainsi partis deux fois en expédition dans la nature, en compagnie du garde Steeve Ruillet, lui-même très intéressé par leur travail. Très attentifs, ces élèves ont scrupuleusement noté toutes les informations données par le garde et pris les bonnes photos, sur la plage de Grandes Cayes pour la végétation de bord de mer, autour de l'étang de la Barrière pour la mangrove et bientôt sur le sentier des Froussards, pour la forêt sèche.



Le CM1 de l'école de Cul-de-Sac dans la forêt sèche

## ■ Découverte de la Réserve, à terre et sous l'eau

■ Après avoir emprunté le sentier des Froussards et randonnée jusqu'au site de Cactus Place, huit enfants de l'île ont consacré leur sortie pédagogique au ramassage des déchets sur la plage de Grandes Cayes, où ils ont rempli vingt-deux sacs poubelles. Donnie Arey, entraîneur américain de basket à la NBA, leur a prêté main forte, ainsi bien sûr que les gardes de la Réserve. Cette excursion a été organisée le 9 mai à la demande de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie, dans le cadre de ses actions de prévention.



■ Le 30 mai, une vingtaine de collégiens de Quartier d'Orléans ont bénéficié d'une initiation à la plongée en bouteilles, sur le site du Remorqueur, au large de Tintamare. Enthousiasmés par ce baptême organisé par le club Bubbles et les enseignants du collège, ces jeunes ont enchaîné avec une randonnée pédestre sur Tintamare, où ils ont découvert la flore et les milieux de l'îlot protégé, en compagnie des gardes de la Réserve.

## ■ Les élèves font la fête – du nautisme – à Tintamare

Une centaine de lycéens et de collégiens ont participé le samedi 12 mai à la Fête du nautisme et ont navigué en voilier jusqu'à l'îlot de Tintamare, situé en plein cœur de la Réserve naturelle et dont le littoral est protégé par le Conservatoire du littoral. Invités par Métimer, l'association des professionnels de la mer, à participer à l'animation, le Conservatoire et la Réserve ont organisé une randonnée pédestre. Par petits groupes, les jeunes ont découvert la flore et les milieux de Tintamare pendant cette journée de fête, où tous ont apprécié les plaisirs de la nature et de la mer.





## ■ L'Office fait du tourisme

À l'invitation du directeur de la Réserve naturelle, Romain Renoux, un premier groupe de cinq salariés de l'Office du Tourisme a vécu la journée type d'un touriste en vacances sur la Réserve naturelle. Le 6 septembre, à bord du bateau de la Réserve, ces professionnels du tourisme ont découvert Tintamare, le Rocher Créole, Caye Verte et enfin Pinel, où tout ce petit monde a mis la tête sous l'eau, le long du sentier sous-marin. Cette sympathique excursion sera renouvelée prochainement pour l'ensemble du personnel de l'Office, l'idée étant de mieux faire connaître les atouts du patrimoine naturel de l'île à ceux qui sont en contact direct et quotidien avec les visiteurs. Cet événement a été l'occasion pour Romain Renoux de mettre en avant les équipements mis en place par la Réserve – tables de pique-nique, carbets, signalétique, mouillages... – ainsi que ses partenaires – loueurs de bateaux, clubs de plongée et de sports nautiques...

40 000 touristes ont visité la Réserve naturelle en 2011 et ont participé à son financement à travers la modique redevance de 1,52 euro par personne et par jour. Elle est perçue par les partenaires et reversée à la Réserve.



L'Office fait du tourisme

## ■ Des journalistes à Pinel



Ces journalistes américains accueillis par l'Office du tourisme sont prêts à découvrir le sentier sous-marin de Pinel.



# Objectif 6

## *L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions*

### ■ La Réserve présente son bilan devant le comité consultatif

Le dernier comité consultatif de la Réserve naturelle a eu lieu le 1er février 2012. Présidé par le préfet Philippe Chopin, il a réuni comme chaque année toutes les parties prenantes à la gouvernance de cet espace protégé : l'État, la Collectivité, les usagers, les scientifiques, le CESC, les conseils de quartier et le Marine Park de Sint Maarten. Il a été l'occasion de faire un bilan précis sur l'ensemble des missions de la Réserve naturelle, grâce à la présentation du rapport d'activités 2011. À la demande du préfet, un second comité consultatif sera organisé chaque année, en septembre ou en octobre.



Le comité consultatif du 1er février 2012

Les 57 pages du rapport d'activité sont téléchargeables sur le site <http://www.reservenaturelle-saint-martin.com/>.

### ■ Deux nouveaux spécialistes es-tortues

Julien Chalifour, chargé de mission scientifique à la Réserve, et le garde Christophe Joe sont autorisés depuis peu à baguer, mesurer et manipuler les tortues marines, dont toutes les espèces sont protégées. Tous deux se sont rendus à Marie-Galante pour bénéficier d'une formation proposée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et animée par Éric Delcroix, coordinateur du Réseau régional tortues marines en Guadeloupe. Du 18 au 21 juin, ils ont participé à trois suivis nocturnes, entre 21 heures et 3 heures, et ont repéré les traces de tortues en phase de ponte. Ils les ont dénombrées, ont identifié l'espèce et ont caractérisé le succès de l'activité, selon que la tortue a effectivement pondu ou est retournée vers la mer. Chacun d'eux a posé deux bagues, a mesuré la carapace de l'animal et a prélevé un petit morceau de tissu, à des fins d'analyse ADN. Ces gestes sont accomplies en pleine action de ponte, période pendant laquelle

la tortue est dans une sorte de transe. Les bagues portent un numéro d'identification unique, qui permet au fil du temps de savoir, entre autres, si la tortue est fidèle à un site de ponte où elle aurait pu être déjà observée, ainsi que de suivre sa croissance.



Suivi nocturne réussi pour le garde Christophe Joe

## ■ Les gardes sont aussi sauveteurs en mer

La Réserve vient de renforcer ses compétences professionnelles avec l'obtention de son brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNNSA) par le garde-chef Franck Roncuzzi, à l'issue d'une formation de trois mois, deux jours par semaine. Le garde Steeve Ruillet, déjà titulaire de ce diplôme renouvelable tous les cinq ans, a bénéficié de la même formation, organisée par la préfecture et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), pour recycler ses connaissances. Ce brevet autorise les deux gardes à surveiller un plan d'eau ou une zone de baignade et pourrait s'avérer fort utile s'il était nécessaire de porter secours à un participant lors d'une sortie pédagogique.

## ■ Deux recrues de valeur au sein de l'association de gestion de la Réserve

Le 25 mai 2012, les membres de l'association de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin étaient réunis à la bibliothèque territoriale de Saint-Martin, à Marigot. À cette occasion, deux professeures du lycée, Eunice Augusty Thuleau et Laure Lecurieux, qui désiraient devenir membres, ont été cooptées par les autres membres de l'association. Le conseil d'administration a été informé le même jour que le président Alain Richardson et la vice-présidente Ramona Connor avaient été désignés par leurs pairs en qualité de représentants de la Collectivité de Saint-Martin au conseil d'administration de la Réserve naturelle.



L'association de gestion de la Réserve à la bibliothèque territoriale

## ■ La Collectivité s'enrichit de deux gardes du littoral

Albert Minville, responsable de la partie terrestre au sein de la brigade territoriale de l'environnement, et Michel Hamlet, responsable des plages, sont aujourd'hui également gardes du littoral et gardes particuliers. Sur proposition du Conservatoire du littoral, tous deux ont bénéficié d'une formation de commissionnement financée par le programme Temeum. Ils ont ainsi enrichi leurs connaissances juridiques en matière d'infractions au code de l'environnement et disposent de pouvoirs de police. Tous deux ont reçu leur carte de commissionnement et leur insigne des mains de Marc Duncombe, qui les a félicités pour leur réussite et leur engagement au service de la protection du littoral.



Albert Minville et Michel Hamlet



## ■ Le Conservatoire en mission à Saint-Martin

En mission à Saint-Martin du 16 au 20 juillet 2012, le délégué outre-mer du Conservatoire, Marc Duncombe, s'est penché sur tous les dossiers en cours. Accompagné de Romain Renoux, directeur de la Réserve naturelle et représentant du Conservatoire du littoral à Saint-Martin, et de Béatrice Galdi, chargée de mission du Conservatoire à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, il a d'abord fait connaissance avec le préfet Philippe Chopin, qu'il a invité au prochain Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA), organisé à Saint-Martin et Saint-Barth en avril 2013. Il a également rencontré le président Alain Richardson – qui, avec Christophe Hénocq, représente la Collectivité au CRFA – et lui a rappelé les enjeux du Conservatoire sur l'île. Un enjeu décisif concerne l'expropriation des parcelles de l'hôtel en ruines au Galion, en vue de leur acquisition pour la réhabilitation du site. Dans le cadre d'un autre projet d'acquisition, Marc Duncombe a rencontré le président et le vice-président de l'Association syndicale libre d'Oyster Pond (ASLOP) et leur a réaffirmé tout l'intérêt porté par le

Conservatoire au site de Babit Point, dont l'ASLOP est en partie propriétaire. D'un haut intérêt écologique, ce site abrite une importante colonie de melocactus - dit «tête à l'Anglais» - cactus protégé endémique des Petites Antilles. La bande littorale de l'île Pinel appartenant au Conservatoire, le délégué outre-mer s'est également entretenu avec les deux exploitants de restaurants bénéficiaires d'une autorisation d'occupation temporaire. Il a fait avec eux un bilan positif des bonnes pratiques environnementales en vigueur sur le site depuis maintenant plusieurs années. Concernant la protection des étangs, Marc Duncombe a exprimé ses interrogations à l'Établissement des eaux et de l'assainissement quant à l'installation prévue de plusieurs stations d'épuration, dont les rejets concerneraient certains étangs. Le Conservatoire, sur le principe, n'est pas opposé à de telles installations, mais il a besoin de garanties sur la qualité des rejets d'eaux traitées et sur l'entretien des équipements, qui ne doivent en aucune manière avoir lieu au détriment de l'état de santé des étangs.



De gauche à droite : Marc Duncombe, Romain Renoux, Gilles Leborgne (vice-pt de l'ASLOP) et Béatrice Galdi sur le site de Babit Point © Nicole Morlet

## *Le renforcement de l'intégration régionale*

### ■ AMP : la coopération régionale en marche

Améliorer la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) en renforçant la coopération régionale est une volonté forte pour les réseaux TEMEUM (TErres et MErs UltraMarines), l'Agence des aires marines protégées et le CaMPAM, qui avaient invité les gestionnaires d'AMP du Nord des Petites Antilles à participer à un Atelier technique des espaces naturels. Cet atelier était organisé sur la base d'une collaboration technique, du 12 au 16 décembre 2011 à Saint-Claude, en Guadeloupe. La Réserve naturelle de Saint-Martin était là, ainsi que le Parc naturel régional de la Martinique, les DEAL Martinique et Guadeloupe, le Parc national de la Guadeloupe, la Réserve naturelle de Petite-Terre, la Réserve naturelle de Saint-Barth, le Marine park de Saint-Eustache et le Marine park de Sint Maarten. Haïti, qui déplore le dépeuplement de ses eaux et souhaite mettre en place une AMP dans une zone de pêche, était représentée par un membre du ministère haïtien de l'environnement et un membre d'une association environnementale. Cet atelier a permis des échanges très fructueux entre la vingtaine de gestionnaires et les intervenants, notamment sur l'art et la manière de gérer une AMP, de conduire une négociation ou

un management participatif avec les usagers d'une AMP ou encore de mener une enquête de perception d'une AMP. L'Agence des Aires Marines Protégées a fait le point sur le sanctuaire pour les mammifères marins aux Antilles françaises (AGOA) et le CAR-SPAW (Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées), qui œuvre pour la protection et la mise en valeur des milieux marins de la Caraïbe, est intervenu. TE ME UM a présenté les financements que tout gestionnaire d'espaces naturels ultramarins est habilité à mobiliser en matière de formation et la Dutch caribbean nature alliance, basée à Bonaire, a informé des financements qu'elle dédie aux AMP de la Caraïbe, en présentant certains programmes déjà réalisés. Le CaMPAM, dont la mission est de soutenir la création et la gestion des AMP dans la Caraïbe et dont le réseau dénombre pas moins de 200 de ces aires, a également partagé son expérience avec l'assistance. L'atelier s'est terminé sur le terrain, aux Îlets Pigeon, par une sympathique séance de whale watching, permettant d'introduire une réflexion sur l'activité pratiquée par des sociétés privées, les interactions avec les pêcheurs et le sanctuaire AGOA.

### ■ La présidence et une motion pour Saint-Martin au CRFA

C'est en Guyane, à Sinnamary, que le Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA) s'est tenu, du 9 au 11 février 2012. L'ensemble des antennes américaines du Conservatoire du littoral était là et Pierre Aliotti, vice-président de la Collectivité de Saint-Martin, a été élu président du CRFA, au nom des Îles du Nord. Les membres du CRFA n'ont pas manqué de manifester leur inquiétude à l'égard de la proposition de modification de loi déposée au Sénat, tendant vers un transfert de la compétence environnement, actuellement assurée par l'Etat, au profit de la Collectivité de Saint Martin. Dans ce contexte, le Conseil des Rivages s'interroge sur le devenir et les modalités de la préservation de l'environ-

nement en général et du littoral en particulier. Une motion spéciale a été adoptée à cet égard : « Dans le contexte local de forte pression d'urbanisation des rivages, le conseil des rivages s'inquiète de l'éventuelle modification du dispositif actuel de protection des espaces naturels de st martin. »



Les membres du CRFA en séance plénière à Sinnamary, en Guyane

## ■ Alliance franco-hollandaise entre les îles

Romain Renoux a répondu à l'invitation de la Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA), qui organisait une réunion de coordination à Saba du 24 au 26 avril. Seul représentant des Antilles françaises, le directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin a partagé son expérience avec les gestionnaires des espaces protégés des Antilles néerlandaises, et s'est enrichi de la leur. Il a rencontré Eugene Holiday, gouverneur de Sint Maarten, et l'a félicité sur son engagement en faveur de la protection des milieux naturels. Les deux hommes ont évoqué le projet de création d'une aire marine protégée au sud-est de Sint Maarten. Cette zone, où sont inclus plusieurs îlots refuges pour l'avifaune, se situe dans la continuité des eaux déjà gérées par la Réserve du côté français et pourrait constituer un enjeu de protection côtière pour les deux entités. Un projet à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion entre Saint-Martin et Sint Maarten sur la coopération régionale.

### *La DCNA, c'est quoi?*

La Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA) accompagne et conseille les six îles des Antilles néerlandaises – Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Sint Maarten – en matière de protection de la nature. Sa mission est de préserver la biodiversité dans ces îles, à terre et en mer, et d'aider les gestionnaires à renforcer leurs outils de travail, pour de meilleurs résultats. Financée par le ministère de l'intérieur et une loterie hollandaise – les loteries et lotos néerlandais ont l'obligation de reverser une partie de leurs bénéfices à des ONG – la DCNA dispose de véritables moyens, dont bénéficient les treize aires naturelles protégées des Antilles néerlandaises. Une visite sur le site [dcna-nature.org](http://dcna-nature.org) démontre que la DCNA est à la pointe de la protection environnementale, du financement de la création d'une zone protégée à la rédaction de plans de gestion, en passant par la pose de balises GPS sur les tortues marines ou la création de mallettes pédagogiques pour les plus jeunes.

L'anoli de Saba (*Anolis sabanus*) est la seule véritable espèce endémique de l'île © DCNA



Avec ce livre, une classe de Bonaire apprend le hollandais, mais aussi tout le vocabulaire concernant les tortues marines © DCNA



## ■ Protéger les baleines tout au long de leur migration

L'idée de protéger les mammifères marins dans les eaux de la Caraïbe fait des émules! Ainsi, le gouvernement hollandais souhaite la création de sanctuaires marins dans les eaux territoriales autour de Bonaire, Saint-Eustache et Saba, devenues communes des Pays-Bas le 10 octobre 2010. De son côté, le Marine Park de Sint Maarten a fait savoir qu'il souhaitait travailler dans la continuité du projet français AGOA en créant un sanctuaire dans ses eaux territoriales. Une réunion de concertation a été organisée à la demande des Pays-Bas les 4 et 5 juin à Sint Maarten, entre des représentants des Antilles néerlandaises (Saba, Aruba, Sint Maarten), de la France (Parc national de Guadeloupe, Réserve naturelle de Saint-Martin, sanctuaire AGOA, Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées (Car-Spaw), Agence des aires marines protégées), du sanctuaire marin de la République Dominicaine, des

États-Unis (sanctuaire du Stellwagen Bank), du Venezuela ainsi que de scientifiques néerlandais. La réflexion a porté sur la nécessité de protéger tout particulièrement les baleines à bosses sur leurs «corridors» de migration, des eaux chaudes de l'arc antillais jusqu'au nord atlantique, chaque entité de protection représentant un maillon de cette grande chaîne de vie. L'intention est d'arriver à multiplier ces sanctuaires et de les mettre en réseau pour protéger les mammifères marins tout au long de leur migration. Les résultats de la mission scientifique organisée en mars 2012 entre les Marine parks de Sint Maarten, Statia et Saba, et les Réserves naturelles de Saint-Barth et Saint-Martin ont été partagés. Des projets concrets ont été évoqués, comme celui d'équiper les baleines à bosses de GPS - comme les Américains le font déjà dans leurs eaux - afin de les suivre par ordinateur et de mieux connaître leur route migratoire.



Baleine à bosses

## ■ Saint-Martin dans la convention de Ramsar

Les quatorze étangs de Saint-Martin constituant la partie humide de la Réserve naturelle ont été inclus dans la convention de Ramsar au titre de leur haute valeur écologique internationale, comme, par exemple, la Camargue et les Everglades. Cette reconnaissance internationale confirme l'importance pour Saint-Martin du patrimoine naturel que constituent les étangs et les zones humides. Elle démontre aussi la grande responsabilité de la Réserve en terme de préservation et de valorisation de ces espaces. À ce titre, le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle réalisent un sentier de découverte de la mangrove dans l'étang de la Barrière à Cul de Sac.



# Revue de Presse

*Le Pélican, Saint-Martin's Week et Fax Info participent tout au long de l'année à la communication de la Réserve naturelle*

## Les tortues marines ont besoin de vous !

**RESERVE NATURELLE.** Depuis le début de la saison des pontes - de mars à octobre - une quarantaine d'éco-volontaires se sont mobilisés pour assurer le suivi des sites où pondent les tortues marines. Il est toujours possible de rejoindre ce groupe de bénévoles et pour bien comprendre les enjeux de la protection de l'espèce, la Réserve Naturelle vous invite à une séance d'information ce mercredi 19 septembre.



Il suffit simplement d'être passionné par le repêchage du groupe d'éco-volontaires. Cela dit, cette réunion ne vous engage en rien puisque l'objectif de cette séance est de transmettre la connaissance de cette faune fragile et pélocrienne. Mercredi soir, les patches de la Réserve Naturelle seront donc ouvertes à tous, afin de poursuivre collectivement l'effort de sensibilisation et de protection des tortues marines. Eric Dickson, chargé de missions à l'Office National de

Chasse et de la Faune Sauvage (ONCS), et plus particulièrement responsable des réserves des tortues marines pour la Guadeloupe et les îles de Saint-Martin, vous présentera la biologie de ces reptiles, leur suivi et le plan de restauration en vigueur dans les Antilles Françaises. Il fera également le point sur les deux types de suivis des pontes sur lesquels sont déjà mobilisés les bénévoles. Le soir à disposition pour assister, sur les sites de pontes, le comptage des traces et

étudier la forme du nid, le suivi nocturne, pour une observation en direct de la ponte. Information: espèce, identification etc. Page ou page...

### DES INQUIÉTUDES

Écrivez l'une telle information est d'autant plus important que l'équipe de la Réserve Naturelle d'une part s'inquiète du nombre de pontes compatibles depuis le début de la saison (mars) et d'autre part la fin de saison des pontes qui approche (octobre) va souvent de pair avec une recrudescence d'incidents (écoulement des œufs). A ce sujet, Julien Chailoux, chargé de mission scientifique à la R.N., nous rappelle quelques règles élémentaires: «il ne faut absolument pas manipuler les petites reptiles et les jeter dans leur environnement sans le soin ou sans attention. Il faut être discret, silencieux et tout autre précaution potentielle».

## Refondons l'école de la République

**EDUCATION NATIONALE.** Hier soir, devant le collège déconstruit sur la refondation de l'école de la République au lycée des îles de Saint-Martin, le projet Philippe Châpin a posé les bases d'une réflexion qui sera approfondie à l'occasion des ateliers d'aujourd'hui qui sont ouverts à tous. La journée se déroulera comme suit: de 9h à 12h30 des travaux en ateliers seront organisés. La réflexion se fera de 14h à 15h puis de 15h à 16h, il y aura une séance plénière avec tous les participants et enfin de 16h à 17h, la

réunion. Les thèmes abordés sont: la réussite scolaire pour tous; «la priorité à l'école primaire avant de la réussite du socle commun»; «une grande ambition pour le numérique pour mettre les élèves au cœur de la refondation, mobiliser des personnels formés et reconstruire»; «Les parents partenaires de l'école»; «Des élus qui s'investissent directement ou indirectement à la réussite de l'école sont les bienvenus»; «Claire Jouve, la représentante du secteur à Saint-Martin qui est l'organisateur de l'événement».

SAINT-MARTIN

### EN BREF

#### ■ Fédération des Conseils de Parents d'Élèves : assemblée générale

L'assemblée générale de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), conseil local de l'école Hervé Williams, aura lieu demain à 18h à la CCI de Concordia, salle Avesturine. Les sujets abordés seront le bilan moral et financier 2011-2012, les nouveaux membres 2012-2013, l'élection du bureau, la liste pour les élections de parents d'élèves au conseil d'école ainsi que le calendrier des réunions 2012-2013.

#### ■ Association AIDES : les opérations de dépistages express continuent

L'association AIDES poursuit la lutte contre les contaminations au VIH et se rendant notamment dans plusieurs quartiers de l'île afin de proposer des tests confidentiels et gratuits de dépistage rapide à diagnostic immédiat. Les équipes seront présentes vendredi 21 septembre de 9h à 13h à la Maison de Quartier de Sandy Ground. Contact : 03.90.27.65.23 ou aides.stmartin@btinternet.fr

#### ■ Théâtre et chant

La compagnie « A Vrai Dire » organise une séance d'information et d'inscription concernant ses ateliers théâtre et chant demain de 14h00 à 18h00 au Centre culturel de Sandy Ground. Les cours débuteront à compter du 1er octobre. Contact, Alex Fern : 0690 88 92 82. alexraire@gmail.com, facebook.com/ce.avraide.

#### ■ Café Philo

Après aux ateliers de débats enlaidés, la prochaine séance de Café Philo se fera aujourd'hui à 19h30 au restaurant Le Coppia, 23 rue du Soleil Levant à Concordia. Le thème de cette séance se décline sous les auspices de la « Morale laïque ». Comme toujours, les réunions de Café Philo sont gratuites et ouvertes à tous. Contact : cafephilostmartin@gmail.com.

# Oui aime la Réserve naturelle

Oui Magazine, le trimestriel chic de la presse mariage, n'a pas oublié la Réserve naturelle dans l'article « Saint-Martin la chaleureuse », paru en février 2012 et signé Delphine Planchon. La journaliste recommande à ses lecteurs les îlets de Tintamare, Pinel et Caye Verte et souligne tout l'intérêt de la faune marine et terrestre que l'on peut observer au sein de la Réserve. Merci Oui!

# La Réserve à l'honneur dans la presse touristique

L'Écho Touristique, hebdomadaire des industries du tourisme, consacre sa une et cinq pages de textes et de belles photos à Saint-Martin, dans son édition du 25 mai 2012. La Réserve naturelle se voit accordée la large place qu'elle mérite dans cet article destiné à inciter les professionnels à vendre la destination : Tintamare, la baie du Galion, le chemin des Froussards et les étangs sont cités, comme autant de raisons de choisir Saint-Martin et de l'apprécier.





# Rapport Financier





## RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

REALISE AU 31/08/2012

FONCTIONNEMENT 2012	BUDGET ANNUEL	BUDGET AU 31/08/2012	REALISE AU 31/08/2012
<b>RECETTES</b>			
REDEVANCE AOT	82 000	54 667	54 647
REDEVANCE PASSAGER MARITIME/PLONGEE	65 000	43 333	54 019
PRESTATIONS DIVERSES	10 000	6 667	4 540.
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE S/FONCTIONNEMENT	248 000	165 333	165 333
SUBVENTION DEAL - COMPLEMENT AMORTISSEMENTS	0		
<b>TOTAL</b>	<b>405 000</b>	<b>270 000</b>	<b>278 539</b>
<b>DEPENSES</b>			
EAU - EDF	1 200	800	420
FRAIS D'ESSENCE	14 000	9 333	10 769
ACHATS PETIT MAT-ENTRETIEN	6 400	4 267	3 590
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 800	3 867	4 697
LOCATIONS IMMOBILIERES	28 000	18 667	18 401
ENTRETIEN BUREAU-MAT DE BUREAU	3 400	2 267	1 885
ENTRETIEN RESERVE	3 000	2 000	1 518
ENTRETIEN BATEAU	5 700	3 800	2 302
ENTRETIEN VEHICULE	4 000	2 667	1 210
ASSURANCES	5 000	3 333	3 274
HONORAIRES - FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	15 000	10 000	5 335
ANNONCES ET INSERTIONS - JOURNAL DE LA RESERVE	6 000	4 000	4 450
VOYAGES ET DEPLACEMENTS - TRANSPORTS DIVERS	5 000	3 333	4 794
FRAIS DE RESTAURATION - PRISE EN CHARGE MISSION	4 000	2 667	1 441
FRAIS POSTAUX - TELECOM - INTERNET	7 000	4 667	4 388
FRAIS BANCAIRES DIVERS	1 500	1 000	860
SALAIRES ET INDEMNITES	195 000	130 000	119 265
CHARGES SOCIALES	53 000	35 333	35 658
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	42 000	28 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>405 000</b>	<b>270 000</b>	<b>254 457</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 082</b>
ETUDES 2012	BUDGET ANNUEL	BUDGET AU 31/08/2012	REALISE AU 31/08/2012
<b>SUBVENTIONS ETUDES</b>			
REPORT SUBVENTION IFRECOR	5 000	3 333	
SUBVENTION DEAL - DOTATION ANNUELLE S/ETUDES	9 000	6 000	11 139
SUBVENTION DEAL SUR LES ETUDES	50 000	33 333	9 845
SUBVENTION CNCFS TORTUES MARINES	6 000	4 000	
<b>TOTAL</b>	<b>70 000</b>	<b>46 667</b>	<b>20 984</b>
<b>PROJETS D'ETUDES</b>			
SUIVI ETANG			432
INVENTAIRE/CARTO VEGETATION SENSIBLES DEAL	15 000	10 000	
INVENTAIRE MOLLUSQUES/CRUSTACES/ECHINODERMES	22 500	15 000	700
SUIVI/EVALUATION MAMMIFERES MARINS DEAL	0	0	685
SUIVI BENTHOS HERBIERS IFRECOR	11 000	7 333	16 458
LUTTE CONTRE PTEROIS VOLITANS - POISSON LION	5 000	3 333	
ETUDES IMPACT RATS ET AUTRES NUISIBLES DEAL	10 000	6 667	
DEPLACEMENTS COPILO AGOA	500	333	
SUIVIS OISEAUX (MARINS ET LIMICOLES)	0	0	2 726
SUIVI TORTUES MARINES - CNCFS	6 000	4 000	944
<b>TOTAL</b>	<b>70 000</b>	<b>46 667</b>	<b>21 945</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-961</b>



## RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

### BUDGET 2013

FONCTIONNEMENT 2013		BUDGET ANNUEL
<b>RECETTES</b>		
REDEVANCE AOT		82 000
REDEVANCE PASSAGER MARITIME/PLONGEE		66 000
PRESTATIONS DIVERSES		10 000
SUBVENTION DEAL - DOT ANNUELLE S/FONCTIONNEMENT		264 000
SUBVENTION DEAL - COMPLEMENT AMORTISSEMENTS		0
<b>TOTAL</b>		<b>422 000</b>
<b>DEPENSES</b>		
EAU - EDF		1 200
FRAIS D'ESSENCE		18 000
ACHATS PETIT MAT-ENTRETIEN		6 400
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		6 500
LOCATIONS IMMOBILIERES		28 000
ENTRETIEN BUREAU-MAT DE BUREAU		3 400
ENTRETIEN RESERVE		4 000
ENTRETIEN BATEAU		7 000
ENTRETIEN VEHICULE		6 000
ASSURANCES		5 000
HONORAIRES - FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX		15 000
ANNONCES ET INSERTIONS - JOURNAL DE LA RESERVE		7 000
VOYAGES ET DEPLACEMENTS - TRANSPORTS DIVERS		5 000
FRAIS DE RESTAURATION - PRISE EN CHARGE MISSION		4 000
FRAIS POSTAUX - TELECOM - INTERNET		8 000
FRAIS BANCAIRES DIVERS		1 500
SALAIRES ET INDEMNITES		195 000
CHARGES SOCIALES		53 000
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles		48 000
<b>TOTAL</b>		<b>422 000</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>0</b>

ETUDES 2013		BUDGET ANNUEL
<b>SUBVENTIONS ETUDES</b>		
SUBVENTION IFRECOR		10 000
SUBVENTION DEAL SUR LES ETUDES		20 000
SUBVENTION ONCFS TORTUES MARINES		5 000
SUBVENTION ONCFS IGUANES		10 000
SUBVENTION OMMM POISSONS LION		5 000
		<b>50 000</b>
<b>PROJETS D'ETUDES</b>		
SUIVI ETANG		0
EFFET RESERVE - LAMBIS LANGOUSTE		10 000
SUIVI BENTHOS HERBIERS IFRECOR		12 000
LUTTE CONTRE PTEROIS VOLITANS - POISSON LION		5 000
ETUDES IMPACT RATS ET AUTRES NUISIBLES DEAL		8 000
ETUDES CONDITIONS REINTRODUCTION IGUANE		10 000
SUIVIS OISEAUX (MARINS ET LIMICOLES)		0
SUIVI TORTUES MARINES - ONCFS		5 000
		<b>50 000</b>



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Comité consultatif du 01/02/2012





Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Réserve Naturelle  
SAINT-MARTIN

## Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Comité consultatif du 1<sup>er</sup> février 2012

### Relevé de décisions

Le rapport d'activité de la RNN en 2011 a été remis et présenté à cette occasion. Il peut être téléchargé sur le site internet [www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

#### Étaient présents :

Philippe Chopin, Préfet délégué auprès des collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin  
Pierre Aliotti, vice-président de la Collectivité de Saint-Martin  
Afif LAZRAK secrétaire général de la préfecture Saint-Barthélemy et Saint-Martin  
Pierre Leconte, Mission territoriale des Îles du Nord  
Franck Mazéas, DEAL Guadeloupe  
Ida Zin Ka leu, présidente de l'Office du tourisme  
Capitaine Matthieu Glavieux, commandant compagnie de gendarmerie des Îles du Nord  
Franck Leydier, brigade nautique de la gendarmerie de Saint-Martin  
Yves Buisson, brigade garde-côtes des Douanes  
Béatrice Galdi, Conservatoire du littoral  
Bulent Gulay, président de l'association Métimer  
Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle  
Brigitte Delaître, secrétaire de l'association de gestion de la Réserve naturelle  
Gilles Leblond, ornithologue  
Hélène Souan, CAR-SPAW  
Jean-Philippe Maréchal, biologiste marin OMMM  
Philippe Bouvier, spécialiste ornithologie  
Gary Page, association des pêcheurs professionnels de Saint-Martin  
Nirin Rodrigue, pêcheur professionnel  
Tadzio Bervoets, président Nature Foundation de Sint Maarten

#### Réserve naturelle de Saint-Martin :

Romain Renoux, directeur  
Julien Chalifour, chargé de mission scientifique  
Franck Roncuzzi, garde chef  
Steeve Ruillet, garde  
Christophe Joe, garde



### **Entrée de séance :**

Le préfet Philippe Chopin exprime sa satisfaction d'accueillir ce comité consultatif et sa volonté de rencontrer ses membres non plus une seule fois, mais au moins deux fois par an, pour davantage d'efficacité : ce comité doit en effet orienter les actions de la Réserve naturelle alors que les actions prévues en 2012 sont déjà lancées. Il estime qu'il serait bon de se réunir à nouveau en milieu d'année. Ayant visité le territoire de la Réserve naturelle depuis sa récente arrivée sur l'île, il trouve son existence d'un intérêt primordial et salue un travail qu'il qualifie de remarquable. Il remercie les gardes pour leurs actions et salue le très bon esprit qui règne au sein de la Réserve, où l'on protège sans sanctuariser. M. Chopin remarque que la compétence de l'environnement est toujours exercée par l'État, qui est à ce jour le plus important financeur de la Réserve Naturelle.

Romain Renoux propose d'organiser une seconde réunion en septembre ou octobre 2012.

### **Présentation du rapport d'activités 2011 par Romain Renoux, directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin et son équipe**

Un diaporama est présenté en séance.

### **Réactions de l'assistance et relevé de décisions**

Romain Renoux rappelle brièvement l'historique de la Réserve naturelle et de son plan de gestion et invite Julien Chalifour à présenter l'objectif d'amélioration de la connaissance des espaces et des espèces. Le chargé de mission scientifique précise que la restitution des études demandées lors du précédent comité consultatif a bien été faite, sur le site internet de la Réserve et dans le rapport d'activités. Ces rapports scientifiques sont à la disposition des membres du comité consultatif et seront envoyés dans leur version électronique à la DEAL et à la Préfecture de Saint-Martin.

#### Suivi scientifique ornithologique

Gilles Leblond, ornithologue sollicite séance tenante une autorisation et une aide financière de la Réserve naturelle pour la mise en œuvre d'un programme de suivi scientifique de pailles en queues sur 10 ans.

Romain Renoux précise que la Réserve naturelle n'a pas formulé de demande en ce sens et qu'avant de donner son accord la Réserve doit en savoir plus sur ce projet et demande à ce qu'un dossier complet lui soit transmis. Il sera examiné au regard des priorités définies par le gestionnaire.



### Redevance sur les passagers maritimes

Le préfet Chopin, comme son prédécesseur lors du comité consultatif 2011, déplore que certains passeurs de Pinel mettent des bateaux non conformes à la réglementation à la disposition des usagers et ne versent pas non plus aux Douanes la taxe de transport de passagers maritimes à destination d'un espace protégé (code des Douanes). Les Affaires maritimes s'attachent à régulariser cette situation, en tenant compte du fait que certains passeurs, âgés, ne pourront pas obtenir les diplômes ou certificats réglementaires. Le Préfet demande à Pierre Aliotti le soutien de la Collectivité dans cette affaire et estime que le paiement de la taxe par les passeurs, taxe reversée à la Réserve participerait à la gestion de cet espace. Il termine en affirmant que la loi ne doit pas être impossible à appliquer et qu'il est indispensable de travailler avec les passeurs pour arriver à un résultat.

Il a été évoqué une possible collaboration entre la Collectivité, l'Office du Tourisme et la Réserve naturelle pour réfléchir à la création d'un pôle d'accueil conjoint sur la Baie de cul de sac, porte d'entrée dans la Réserve naturelle.

### Infractions 2011

En réponse à la demande de la DEAL lors du dernier comité consultatif, la Réserve a répertorié le nombre et le type d'infractions constatées en 2011, afin d'en constater l'évolution au cours du temps (cf rapport d'activité).

À Gary Page, pêcheur, qui demande si la surveillance en mer a aussi lieu de nuit, Romain Renoux répond que grâce à une bonne coopération interservices entre les douanes, la gendarmerie nautique et la Réserve, la surveillance peut s'exercer à toute heure du jour et de la nuit.

Gary Page demandant si les pêcheurs pouvaient espérer pouvoir pêcher les lambis et les burgaux adultes dans la Réserve, Romain Renoux se réfère au décret de création de la RNN et répond par la négative. Il ajoute que la Réserve est très utile à la reproduction des lambis, les larves dérivant bien au-delà des limites de la Réserve grâce aux courants marins.

Franck Mazeas ajoute que les îles de la Caraïbe vont uniformiser la législation de la pêche au lambi, lors de la refonte de l'arrêté réglementant l'exercice de la pêche en 2012.

Romain Renoux précise que la pêche aux appâts à l'épervier et l'usage des types de sennes ciblant les espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond peuvent être autorisés par le Préfet. Une demande préalable d'autorisation doit être transmise à la Réserve en ce sens. Cette autorisation concerne uniquement les pêcheurs professionnels.

Gilles Leblond s'enquiert d'éventuelles actions de pêche clandestine dans l'étang aux Poissons et Romain Renoux informe qu'aucune infraction/flagrant délit n'ont été constatés par les gardes en 2011.



### Mouillages

Bulent Gulay, président de Métimer, demande qui est responsable en cas de rupture d'un mouillage mis en place par la Réserve naturelle sur son territoire. Le cas s'est produit à Saint-Barthélemy. La Réserve naturelle dispose d'une assurance responsabilité civile et d'AOT en cours de rédaction pour ses mouillages, mais Romain Renoux se saisit du dossier et va étudier les solutions existantes. Franck Mazéas, DEAL Guadeloupe, explique qu'il est possible de sous-traiter l'entretien des mouillages à une entreprise extérieure, qui endosserait la responsabilité d'une éventuelle casse. Il ajoute qu'en quinze ans d'expérience, il n'a constaté aucun accident de ce genre, pourvu que les bateaux respectent le tonnage autorisé. La Réserve informe que le marquage des bouées de mouillage est en cours de réalisation.

### Education à l'environnement

Romain Renoux informe que des conventions de partenariats ont été signées avec plusieurs établissements scolaires. Bulent Gulay président de Métimer propose de renouveler l'opération « Sortie à Tintamarre » pour les scolaires de l'île au mois de Mai 2012. Le comité approuve et remercie Métimer pour cette initiative.

### Stations d'épuration et pollution des étangs

Romain Renoux informe que 3 PV loi sur l'eau ont été rédigés en 2011 suite à des pollutions d'étang consécutives à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement.

Pierre Aliotti reconnaît que les stations d'épuration sont obsolètes et insuffisantes et annonce que la construction de 5 ou 6 stations sont au programme des prochains travaux de la Collectivité.

Romain Renoux précise que des prélèvements d'eau ont été faits sur les Salines d'Orient et sont en cours sur l'étang aux Poissons. Les résultats des analyses de l'institut Pasteur de ces prélèvements sont catastrophiques. Des mises en demeure vont être adressées aux contrevenants.

### Rapport financier

À l'issue de la présentation du rapport financier, le préfet rappelle que l'État finance 67% du budget de la Réserve et qu'il serait souhaitable que la Collectivité de Saint-Martin s'implique également dans le financement. Pierre Aliotti reconnaît que l'ancienne commune de Saint-Martin a pris des engagements et ajoute que la Collectivité devra prévoir et assurer le budget de la Réserve au cas où la compétence de l'environnement lui reviendrait.



## Poisson-Lion

Au 5 janvier 2012, 105 poissons-lions (*Pterois volitans*) ont été capturés à Saint-Martin et 200 observés. Le premier poisson-lion avait été capturé le 20 juillet 2010. Trois victimes de piqûres ont été admises aux urgences de l'hôpital et le site du Rocher Créole est envahi par cette espèce...

Franck Mazéas explique que l'on a « la chance » dans les Antilles Françaises de connaître les dégâts déjà occasionnés par le *Pterois volitans* dans les autres îles de la Caraïbe et que le problème est réel avec une disparition de 80% des autres poissons dans certaines zones infestées. Le phénomène est négatif pour les pêcheurs, le commerce, l'écologie, sans même parler du risque de piqûre.

Franck Mazéas expose ensuite la stratégie préconisée par la DEAL. Il s'agit de profiter de la stratégie mise en place dans les autres îles, au niveau régional. Il est impossible d'éradiquer le poisson-lion, mais on peut réguler sa population. Pour cela, il faut :

- poursuivre les actions de chasse sous-marine par la Réserve naturelle et les clubs de plongée partenaires
- informer le public
- prévenir hôpitaux, médecins, pompiers, pêcheurs et clubs de plongée de la conduite à tenir en cas de piqûre
- travailler sur la commercialisation du poisson-lion

La centaine de poissons capturés à Saint-Martin a été envoyée à l'Ecole de la Mer à la demande de la DEAL de Guadeloupe et va faire l'objet d'une analyse afin de savoir si le poisson est consommable ou porteur de la toxine de la ciguatera. Selon les résultats, la commercialisation de ce poisson sera lancée. Malheureusement, le Marine Park de Sint Maarten a fait procéder il y a peu à une analyse de poissons-lions, en Jamaïque, qui a mis en évidence la présence de la toxine.

La consigne à présent est de laisser dans la mer les poissons-lions tués et de les couper en deux, afin que :

- d'une part on évite de sortir de la biomasse de l'eau
- d'autre part que d'éventuels prédateurs prennent goût à sa chair et commencent de le chasser

Des gants spéciaux vont être fournis aux pêcheurs, la piqûre étant très dangereuse et nécessitant absolument des soins hospitaliers.

Les captures doivent continuer, mais sans fusil pour les personnes non autorisées (risque d'accident, assimilation à un braconnage, mauvaises relations avec les pêcheurs).

La DEAL va mandater des équipes de 4 ou 5 personnes qui seront totalement dévolues à la lutte contre le poisson-lion et qui mèneront de véritables campagnes de régulation.

Franck Mazéas souhaite que la RNN aille au-delà de son périmètre et qu'elle bénéficie de tous les moyens prévus pour cela.



Hélène Souan, directrice du CAR-SPAW (Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées) précise que son organisme travaille à l'échelle caribéenne et que le facteur temps est extrêmement important pour le succès du contrôle de l'invasion du poisson-lion. L'une de ses missions est de s'assurer que la législation adéquate existe (exemple : interdiction de rejeter des poissons d'aquarium à la mer) et également de coordonner le travail des équipes. Elle ajoute que les retours d'expérience démontrent la nécessité de lutter contre cette espèce dans l'aire marine protégée et en dehors.

Jean-Philippe Maréchal, biologiste marin à l'OMMM (Observatoire du milieu marin martiniquais) annonce que deux projets martiniquais et guadeloupéen de lutte contre le *Pterois volitans* pour les Antilles françaises seront prochainement financés par le ministère de l'Ecologie. Ces projets concernent également Saint-Martin. L'OMMM mettra en place des suivis sur le terrain, formera des équipes et évaluera le rapport coût/bénéfices des actions de limitation de cette invasion, en partenariat avec les collectivités, les services de l'État, le CAR-SPAW et les aires marines protégées concernées...

Pierre Leconte (STMDD-Préfecture) souhaite organiser une réunion de tous les acteurs à Saint-Martin, en invitant Sint-Maarten et Anguilla. Franck Mazéas ajoute que l'important est de garantir l'homogénéité des actions sur tous les territoires.

Le comité acte la mise en place d'un groupe de travail dédié à la problématique du poisson lion qui réunira toutes les parties prenantes au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

### Service civique

Le préfet ayant informé de l'intérêt de ce dispositif, l'association de gestion de la Réserve naturelle s'attache à obtenir un agrément pour embaucher des jeunes de l'île, volontaires au service civique. Une réunion a eu lieu avec le service de la cohésion sociale et le dossier est en cours. Ces jeunes seront amenés à entretenir les sites de la Réserve, à mener des actions d'éducation, de sensibilisation.... Le contrat est d'une durée maximale de six mois, renouvelable une fois, et le salaire mensuel de 540 euros est financé par l'État. Pour Philippe Chopin, ce dispositif de tutorat est intéressant, pour le jeune qui apprend et pour l'employeur qui bénéficie à bon compte d'un renfort dans son équipe.

La Réserve naturelle doit compléter son dossier d'agrément et définir des profils de postes. Ces profils seront envoyés aux membres du comité consultatif afin qu'ils orientent des jeunes intéressés, la principale difficulté étant d'atteindre ces jeunes et le bouche-à-oreille semble le meilleur moyen de les informer.

### Kite surf

Bulent Gulay annonce que l'association Tropikite l'a contacté et souhaite ouvrir la discussion sur la réglementation du kite surf, interdit par arrêté préfectoral sur la baie du Galion depuis 2010. Il ajoute qu'il y a une demande touristique pour pratiquer ce sport à Saint-Martin.



Ida Zin Ka leu, présidente de l'Office de tourisme remarque que ce sport ne pollue pas et confirme qu'il y a une demande touristique. Elle demande s'il ne serait pas possible de réglementer le kite surf au Galion.

Romain Renoux explique que la RNN gère l'aire marine protégée de la baie de l'Embouchure en fonction de son patrimoine naturel et d'un ensemble d'usages : baignade, surf, windsurf, randonnée équestre, PMT, kite surf... La RNN a pour mission d'évaluer les impacts de ces activités, entre elles et sur le milieu naturel. Il estime qu'il serait bon que tous les usagers se réunissent autour de la même table.

Gilles Leblond attire l'attention sur le fait que les oiseaux assimilent les ailes de kite surf à des prédateurs et qu'une étude sur un an serait utile.

Franck Leydier, de la brigade nautique de la gendarmerie de Saint-Martin, kite surfeur lui-même, a entendu parmi les kite surfeurs la possibilité de créer une aire de décollage et un chenal d'accès qui leur permettrait d'aller plus au large. Il annonce que les kite surfeurs sont ouverts à une modification de l'arrêté.

Pierre Aliotti, qui s'était abstenu de voter en faveur de l'interdiction lors du dernier comité consultatif, rappelle que la loi oblige à ne pas dépasser 5 nœuds dans la bande littorale des 300 mètres.

Romain Renoux propose la création d'un comité d'usagers réunissant toutes les parties prenantes afin de conduire une réflexion globale et que chaque usager soit pris en considération.

Le préfet souhaite ne pas être le seul à décider et souhaite l'avis du comité consultatif. Il voudrait, lors de cette prochaine réunion, qu'une série de propositions soit analysée par un groupe de travail et présentée au comité.

Le comité consultatif acte la mise en place de ce comité d'usagers de la Baie de l'embouchure associant usagers, représentant de la Réserve naturelle, représentant de l'Etat et de la Collectivité.

### Conclusion

La deuxième réunion du comité consultatif, en septembre ou en octobre 2012, permettra de poursuivre les discussions et les actions en faveur d'une meilleure gestion de cet espace protégé.

Le Préfet conclut sur la nécessité d'une plus grande fréquence de réunion. Il demande à la Réserve naturelle d'organiser une conférence de presse afin que les citoyens soient informés du contenu et décisions de ce comité consultatif, « dense, ramassé, intéressant ».

